

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé(e) d'études documentaires

Mardi 20 décembre 2011

Épreuve écrite d'admissibilité :

A partir de documents remis au candidat, au choix (exprimé lors de l'inscription), élaboration d'un dossier de documentation, ou traitement d'un dossier d'archives, accompagné d'une note justifiant la méthode choisie (objectifs, contenus, niveaux et conditions d'utilisation du dossier, justification des principes de tri, de classement ou de description retenus), ou traitement d'un dossier de régie d'œuvres.
(durée : 4 h ; coefficient : dossier : 2 ; note : 2 ; note éliminatoire : <5/20).

SUJET

OPTION ARCHIVES

Ce document comporte 153 pages au total

Les documents ci-joints proviennent d'un dossier issu des archives du service des Palais nationaux, dépendant de la direction des Bâtiments civils du ministère des Travaux publics. Ce dossier est conservé aux Archives nationales dans la sous-série I²¹ relative à l'administration des Beaux-Arts.

- 1) A partir de ces documents, complets ou par simple extrait de la première page, reconstituer le classement de ce dossier établi par le service des Palais nationaux avant le versement dudit dossier aux Archives nationales. A partir de cette reconstitution, faire une description archivistique du dossier ainsi classé puis proposer des intitulés pour chaque subdivision de celui-ci en citant les pièces qu'elles contiennent par leur numéro. Le dossier ne devra pas être restitué.
- 2) Élaborer une note :
 - expliquant le classement et analysant celui-ci au regard du principe de respect des fonds et des normes de description archivistique ;
 - analysant la nature du dossier et émettant des hypothèses sur son mode de constitution.

Contexte historique :

Les ruines du palais des Tuileries, incendié par la Commune de Paris en mai 1871, ont subsisté durant toute la décennie 1870 au cœur de la capitale, jusqu'à leur arasement définitif en 1882. La restauration éventuelle à l'identique de ce palais, qui fut, en face du Louvre, le siège du pouvoir exécutif avant cet incendie, ou la reconstruction d'un palais nouveau, ont fait l'objet d'intenses débats à la Chambre des députés, comme au sein de la communauté des architectes. L'enjeu architectural fut sans cesse soumis à la question politique liée à la nature du régime, la France hésitant alors entre une monarchie constitutionnelle et une république parlementaire, jusqu'à la crise du 16 mai 1877.

L'instabilité gouvernementale, comme les débats architecturaux, ont suscité de nombreux projets contradictoires. L'architecte en charge des palais des Tuileries et du Louvre durant cette période, Hector Lefuel (1810-1880), a lui-même pu changer d'avis au gré des débats.

Concours externe et interne 2011 de chargé(e) d'études documentaires

Pagination des documents

document		pagination
1		1
2		2
3		3
4		5
5		9
6		10
7		11
8		12
9		13
10		14
11		15
12		16
13		18
14		20
15		21
16		22
17		23
18		36
19		37
20		38
21		39
22		40
23		41
24		42
25		44
26		45
27		46
28		48
29		50
30		51
31		52
32		53
33		54
34		55
35		57
36		58
37		59
38		60
39		61
40		62
41		63
42		67
43		68
44		69

45		73
46		74
47		75
48		83
49		84
50		85
51		86
52		87
53		90
54		91
55		92
56		96
57		97
58		98
59		107
60		108
61		109
62		110
63		111
64		112
65		117
66		126
67		127
68		128
69		134
70		135
71		136
72		137
73		138
74		140
75		141
76		142
77		143
78		144
79		145
80		149
81		150
82		151
83		152
84		153

Doc 1

111

Direction
DES
TRAVAUX DE PARIS

DIVISION

BUREAU

Préfecture
du Département de la Seine.

Paris, le 28 Août 1876.

Monsieur,



Par une lettre en date du 21 de ce mois vous
me demandez une audience pour m'entretenir d'un projet
relatif à la restauration du Palais des Écoles.

J'ai l'honneur de vous informer que cette question
n'est pas du ressort de mon administration et concerne le
Ministère des Travaux Publics.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

P. le Préfet de la Seine.
Direction des Travaux de Paris

P. le Directeur
Ingénieur en chef délégué,
M. R. [Signature]

Monsieur Barraget, Docteur Médecin rue de la Harpe, 99, Paris.

DIRECTION

DES

TRAVAUX DE PARIS

1^{re} Division

2^e Bureau

Objet :

Palais des Euleries.
Veu du Conseil Municipal.

N^o du Registre d'ordre

(Toute réponse doit rappeler en marge
le nom du Bureau et le numéro d'ordre
ci-dessus.)

Doc 2
111

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE



Paris, le 5 Avril 1877



Monsieur le Ministre,

Dans sa séance du 1^{er} de ce mois, le Conseil Municipal a émis le vœu que les ruines des Euleries fussent rasées & que, sur leur emplacement, fût établi un jardin, en bordure de la voie nouvelle qui doit être ouverte en prolongement de la rue des Pyramides. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce vœu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Le Préfet de la Seine



Henri Duvivier

Monsieur le Ministre des Travaux publics

Doc 3
112

Projets de reconstruction du Palais des Tuileries
ET DES CONSTRUCTIONS PERMANENTES
A EXÉCUTER AU TROCADÉRO,

Paris le 30 Octobre 1876



Monsieur L. Ministre

Je viens respectueusement
en raison de l'importance de la question,
appeler toute votre attention sur le
document ci-joint.



Veuillez agréer Monsieur L. Ministre
nos bien respectueuses salutations.

Vous s'entend. Amicalement

Dorville

al.
ac-
on
ait
et
en
de
les

re

ais
les
l'a

Doc 3

212

Projets de reconstruction du Palais des Tuileries

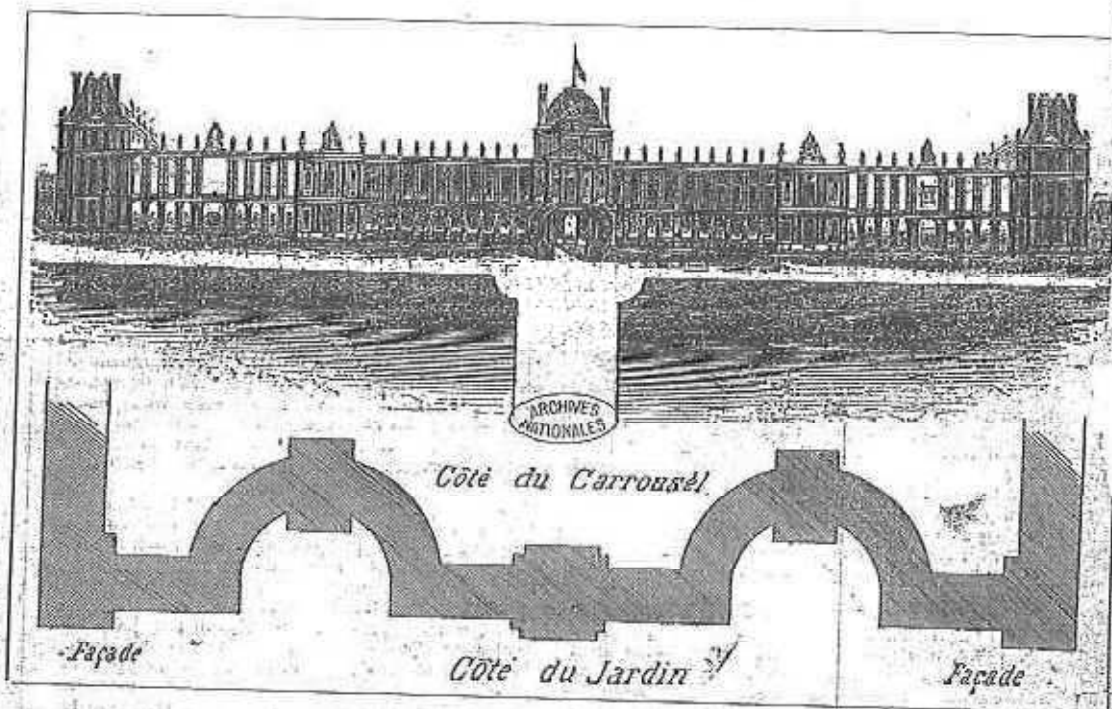
ET DES CONSTRUCTIONS PERMANENTES

A EXÉCUTER AU TROCADÉRO,

EN VUE DE LA PROCHAINE

EXPOSITION UNIVERSELLE.

AVEC PLANS PERSPECTIFS, PAR UN AMATEUR



Il y a deux ans, un amateur publiait l'article suivant sur la reconstruction des Tuileries (1) :

Reconstruction du Palais des Tuileries. — Pour la reconstruction de l'Hôtel de ville de Paris, le Gouvernement avait fait appel à tous les architectes français, à l'effet de produire leurs idées pour la réédification du Palais éditif de la capitale. Il en avait été fait de même quelques années auparavant pour la construction du Grand Opéra, offrant en récompense, pour les plus habiles, des sommes graduées, suivant le mérite de leurs projets.

(1) La France, n° du 21 décembre 1871 et du 1^{er} janvier 1872.

• C'était ainsi un concours aussi large, aussi libéral, aussi utile que possible. En effet, il accordait satisfaction au monde des beaux-arts en joignant l'émulation parmi les architectes, en même temps qu'il enlevait tout prétexte de crier au privilège, à la coterie; et donnait aux Parisiens, en particulier et au pays en général l'assurance d'un palais digne de la capitale de la France; ainsi que la bonne et sévère application des deniers publics.

• Pourquoi n'a-t-on pas procédé de la même manière pour le Palais des Tuileries?

• Paris la grande Capitale; non de la France, mais du monde entier, et cela de l'avis non-seulement des Français, mais encore des gens de tous les pays, n'a

127
Projet de Loi portant ouverture au Ministère
des Travaux publics sur l'exercice 1878 d'un
crédit extraordinaire de *pour*
la restauration du Palais des Tuileries
[présenté au nom de M. le Maréchal de
Mac-Mahon Duc de Magenta Prési-
dent de la République Française par
M. E. de Freycinet, Ministre des Travaux
publics et par M. Léon Say, Ministre
des Finances]

Exposé des motifs.



Depuis 1871, le Gouvernement et les
Chambres n'ont cessé de se préoccuper de
mesures à prendre pour la conservation de
la partie du Palais des Tuileries qui est res-
tée debout, malgré les dégradations profon-
des qu'y a produites l'incendie.

Sans remonter aux premiers projets
examinés, en vue de la reconstruction du
Palais, par le Conseil Général des Bâtimens
Civils, sur l'ordre de M. Chiers, il y a lieu de

rappeler que le 11 juin 1875, M. le Baron de Vinols, Député, proposait à l'Assemblée Nationale de nommer une Commission pour étudier la question. Cette proposition fut l'objet d'un rapport favorable de la part de la Commission d'initiative (Rapporteur M. Monnet.), mais elle ne put recevoir de suite suite, l'Assemblée étant arrivée, sans avoir statué, au terme de ses travaux.

A la séance du 3 Avril 1876, M. Monnet a déposé sur le bureau du Sénat une autre proposition de loi, qui n'était que la reproduction de celle soumise par M. le Baron de Vinols à l'Assemblée Nationale et qui était ainsi conçue :

« Une Commission de neuf Membres, nommée dans les bureaux du Sénat, étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Guiseries. Elle présentera au Sénat un projet de loi conforme au résultat de cette étude. »

La première Commission d'initiative, à laquelle cette proposition avait été renvoyée, conclut à une prise en considération, et le Sénat, ayant adopté cette conclusion, nomma une Commission composée de M. Mo. Saboulaye, Président, Monnet, Secrétaire ;

[...]

Projet de Loi.

Le Président de la République Française
Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présentée à la Chambre des Députés par le Ministre des Travaux publics et par le Ministre des Finances qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir l'exécution.

Article 1^{er}

La partie encore subsistante du Palais d'Orléans sera conservée et restaurée pour être affectée à un Musée d'arts.

Article 2.

Les travaux à exécuter comprendront :

1^{re} la restauration et la consolidation des murs, la construction de deux murs pignons faisant face aux pavillons de Flore et de Marsan, la démolition des constructions ajoutées au droit des galeries sur le jardin, le rétablissement du mur de face faisant fond de portique, et la construction des caves, ainsi que celle des combles, du dôme et de la couverture ;

2^e l'appropriation des bâtiments à un Musée d'arts.

Article 3.

Article 3.

Une somme de est

affectée à l'exécution de ces travaux.

Article 4.

~~Une somme de est~~
Il est ouvert au Ministère des Travaux pu-
blics, en addition aux crédits accordés par la loi
du Budget des dépenses de l'Exercice 1878 et par
des lois spéciales un crédit extraordinaire de
.....

qui sera classé à un chapitre distinct de la 2^e
section portant le n^o et libellé : Restauration
du Palais de Louviers.

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-
dessus au moyen des ressources ordinaires du
Budget général de l'Exercice 1878.

Fait à Versailles, le

Le Président de la République Française,

Par le Président de la République:

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Travaux publics,

N^o 7.

Reconstruction

Du Palais Du Evénement.

—

Opinion de la Presse

—

La suite du succès obtenu par L'AT-FAIRE ORGÉ, nous avons demandé à M. EMILE GARNIER un pendant à cette étonnante cause judiciaire.

L'HOMME AU PERROQUET

spécialement écrit pour le **Gaulois**, qui paraîtra dans quelques jours, contiendra le récit d'une des existences les plus étranges que les annales criminelles aient à coup sûr enregistrées.



CHATEAU DES TUILERIES

Le sort du château des Tuileries s'est agité, ces jours derniers, devant la commission spéciale chargée de statuer sur sa reconstruction ou son rasement total. Si j'ai bien compris les comptes rendus, très ignoriques, qui ont été donnés de la délibération, la question se serait posée comme ceci : « Les murailles encore debout peuvent-elles être utilisées ou non ? Si elles peuvent l'être, il y a lieu de reconstruire ; si non, déblayons le terrain. » En conséquence, une somme de 12,000 francs a été mise à la disposition de M. Lefuel, architecte du Louvre, pour élever les débris et faire l'expérience de leur solidité.

Au point de vue économique, voilà qui est bien ; mais pensez-vous qu'en s'arrêtant à cette décision la commission ait embrassé et résolu toutes les parties du problème ? Décision qui n'en est pas une, d'abord, qui n'est, tout au plus, qu'un ajournement préjudiciel. On ouvre une enquête sur l'utilité possible des ruines ; mais qu'arrivera-t-il si le résultat de l'enquête est négatif ? On démolira, sans doute, par simple raison d'économie. N'y a-t-il donc là-dessous qu'une question d'économie ? N'y a-t-il pas une question d'art, une question de respect à l'histoire, une question sociale même ?

Les droits de l'art, dans cette affaire, sont trop visibles pour qu'il soit besoin d'y insister beaucoup. Le château des Tuileries est un des plus beaux bijoux de l'architecture française de la Renaissance. Regardez-le, dans sa misère actuelle, effondré, noirci au dedans par l'incendie, allongé au soleil les lignes de sa façade si chèrement harmonieuses ; étudiez d'un œil d'artiste, en les reculant, les pures et sobres détails qui la rehaussent sans étouffer sa simplicité ; comparez-vous rien de plus exquis ? Comparez ensuite ce corps de ruines avec le Pavillon de Flore, par exemple, où M. Lefuel, a voulu marcher sur les brisées des Renaissanceurs : vous verrez quelle différence sépare un monument original, éelos en son temps, d'un monument imité, créé non plus d'éléments vivants, mais de documents laborieusement amassés. M. Lefuel a été aussi prodigue d'ornements de sculptures, de crochets, qu'en avait été sobre le vieux Philibert Delorme. Si je l'interrogeais, détail à détail, je suis sûr qu'il me fournirait la preuve de l'authenticité du moindre marteau.

En bien ! tout malgré tout, son œuvre sent la pagaille ; elle a cette exagération, ce luxe de minuties qui marquent les conceptions de réminiscence, d'après coup. Elle manque de cette magistrale franchise que la même artiste possède et si haut être lorsqu'il s'abandonne à l'inspiration moderne. Je n'oublie pas que nous lui devons ce hardi guichet du Carrousel du côté de la Seine, un chef-d'œuvre de trois voûtes, rapprochez

l'histoire, cette immense archéologie, est l'oracle sybillin moderne. En toute branche de connaissance humaine, on la cultive, on l'interroge, car c'est elle qui des faits dégage les idées et dirige par sa lumière les nations en marche. C'est l'histoire qui a présidé aux engendres de nos dieux et elle présidera aux nôtres.

Mais, hélas ! tout le monde n'est pas de cet avis. Des gens se rencontrent qui disent, grisés qu'ils sont par des formules vagues : « A quoi bon rebâtir les Tuileries ? Avons-nous un roi à y loger ? Avons-nous quelque chose à y mettre ? Elles sont par terre ; laissons-les par terre. D'autres châteaux nous restent : le Louvre, Versailles, Blois, Pau et maints autres. Du de plus ou un de moins, qu'est-ce que cela nous fait ? Nos bourses sont épuisées, nos splendeurs sont éteintes. C'est par un crime, nous le voulons bien, que ces royales murailles pleurent leur ancienne beauté. Leurs faîtes, en s'écroulant, ont meurtri la patrie française. Eh bien ! qu'elles pleurent toujours ; ne touchons pas à leurs ruines, qu'elles épouvantent à perpétuité les coupables et leurs descendants ! »

C'est ainsi que, après avoir fait table rase des droits de l'art, on dresse de beaux paradoxes utilitaires contre les droits des siècles vécus et le sentiment social lui-même.

Que diriez-vous de l'homme qui laisserait tomber en poussière la maison auguste que ses pères avaient illustrée, sous prétexte qu'ils sont morts, que des parricides l'ont dévastée, et que lui-même est fixé ailleurs et n'en a plus besoin ? Vous vous indigneriez de son égoïsme, vous protesteriez contre son ingratitude. Et s'il ajoutait, par hasard : « Je veux de ces ruines faire honte éternelle à ceux qui les ont faites ! » vous vous récrieriez : « Êtes-vous bien sûr qu'ils ne tireront point gloire, au contraire, de votre oubli et de leur destruction plus respectée que vos souvenirs ? »

Voilà pourtant où nous en sommes. Fils de nos annales, on pourrait nous dire que nous méprisons le lieu qui durant des siècles en fut le centre. Et qu'on ne croie plus désormais effrayer personne avec ce spectacle de débris. On est habitué à ces toits effondrés, à ces barreaux tordus par les flammes, à cette désolation dont les signes ont vieilli. Le passant n'y prend plus garde ; nul ne s'en émeut ; hormis peut-être un de ceux-là dont le cœur est plein de rancunes révolutionnaires et qui se dit en les voyant : « Ils n'ont osé rien relever !... »

En serions-nous arrivés à ce comble d'indifférence qui dissimule aux yeux de tous la nécessité de rebâtir un édifice comme les Tuileries ? Songez qu'un peuple est perdu quand il en vient là. Le jour où il renonce à se serrer autour de ses grands souvenirs, il est tout près de sa chute. Toute politique qui ne rattache pas la vie présente à la vie passée, qui, en tout et pour tout, ne fait pas appel à cette sublime unité morale, par laquelle une nation ne meurt ni ne défaille, est une politique de dissolution et de désespérance.

Et gardez-vous de m'objecter que la politique n'a rien à voir ici. Tentons prendre ce mot en son sens le plus élevé. Je ne fais procès à personne ; je constate seulement que le véritable esprit national se ramasse autour des symboles et y puise sa force et irrésistible vie. Or, qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que la palais de nos anciens souverains, cette Arche sainte de notre prestige séculaire, si ce n'est un symbole de la grandeur française ? Le laisser dans ses décombres, n'est-ce pas insulter à cette grandeur ? Le rayer du sol, n'est-ce pas jeter sur elle une pelatée de terre ?

Tenez, soyons conséquents avec nous-mêmes, évouons besoin de souvenirs, de science, de foi, de puissance, qui nous tourmentent. Reconstituons les Tuileries. Tout nous en fait un devoir : ne nous y dérochons pas.

L'Anet, dans le des Beaux-Arts, quel autre motif aurait-on tout dernièrement rapporté de Crémone au Louvre la porte acholée à lourd prix d'or du palais Stranga ? Dénombrez, en outre, les restaurations qui ont été entreprises de toutes parts depuis quelques années. La suite des monuments historiques nous est très positivement revenue. Et lorsque nous avons chez nous, en plein Paris, dans la situation la plus riante, dominant le fleuve, entourée de palais et de jardins, une petite merveille architecturale, lorsque cette merveille complète la plus prodigieuse ensemble de constructions royales qui, certainement, n'ont jamais été élevées nulle part, nous en ferions le sacrifice ? Mais quelle serait donc notre logique, notre sagesse, notre goût ? On a bien fait d'acheter la porte du palais Stranga ; on aurait tort de faire de l'économie extrême en délaissant les Tuileries. La restauration en sera coûteuse ; le rasement ou l'écoulement qui ferait disparaître un pur joyau ne le serait-il pas bien davantage ?

M. Charles Garnier qui est à la fois un fougueux et un savant, a dit une fois, que pour être vraiment original en un temps comme le nôtre, il fallait tout connaître. Ces mots partent d'une juste et féconde observation. Nous voulons, en toute chose, la fantaisie avec l'exactitude, le détail entre le passé et l'avenir. L'archéologie est née de ce besoin nouveau : nous l'aimons, car elle élargit nos horizons nous aide à reconnaître les vides battus des voies à haïr. Le règne des historiens et des profonds érudits caractérise les trois premiers quarts de ce siècle de travail dont le fruit ne sortira peut-être qu'avec le prochain siècle de ses entrailles déchirées. Et si je hasarde cette réflexion, c'est afin de bien montrer que tout se tient, que tout s'enchaîne par la civilisation, dans les moindres faits, dans les plus petits problèmes que pose l'actualité. Nites ce que vous voudrez, il vous est impossible, à cette heure, de vous émaner des préoccupations historiques. Vous regardez devant vous d'un œil inquiet et vous en revenez toujours à regarder derrière vous.

Conseil général des Bâtimens civils.

Edifice
Palais des Tuileries

Séance du 6 Février 1872

Objet.

Rapport fait au Conseil
par M.^r Lefuel, Inspecteur Général.



Messieurs,

J'avais eu l'honneur de signaler à M. le Ministre des Travaux Publics l'état inquiétant des restes du Palais des Tuileries et l'urgence des travaux destinés soit à consolider, soit, à prévenir, sur certains points, par une démolition immédiate, la chute des parties menaçantes.

Je demandais l'autorisation de continuer, sans autant de précipitation, avec plus de développement, peut-être, le travail qu'il avait fallu commencer, lors d'un premier déblaiement, et que plusieurs causes avaient fait trop hâter.

Pour s'assurer de l'étendue et de l'importance de ce travail, que je présente encore comme nécessaire, - pour être fixé sur ses résultats, M. le Ministre a désiré que le Conseil G^{ral}. des Bâtimens civils lui adressât un rapport explicatif de l'état des ruines et lui fit savoir son opinion sur les opérations à poursuivre, leur nature et les frais qu'elles occasionneraient.

Après les visites que nous avons faites et pendant

Doc 8
1/1



Ministère des Travaux Publics

Monsieur le Ministre,

Admis aux derniers concours,

pour la reconstruction du palais d'Opéra,
du nouvel Hôtel-Dieu, et pour la restauration
de l'Hôtel de Ville; et, lisant dans un journal:

La commission extra-parlementaire dite des Quilleries
s'est réunie au Ministère.

On n'a pu, parait-il se mettre d'accord que sur
la nécessité de faire disparaître les ruines actuelles
avant l'exposition de 1878.

Je propose de conserver ces ruines, de les restaurer,
d'après mes plans, de les ceinturer d'une chaîne
magnifique à base de portiques, superposés
de colonnes à reliefs avec de beaux chapiteaux,
couronnes de riches balustres, corniches et
élégants frontons, entre les deux pavillons,
l'Arc-de-Triomphe de la place du Carrougal, et
le jardin des Quilleries, enfin, former là,
le plus beau Monument de l'Europe, à peu de
frais, et avant l'époque de l'exposition de 1878.
J'offre avec l'entière abnégation et satisfaction.

A Monsieur le Ministre,

est la 8^{me} partie
de l'Annuaire.

mes plans, et la photographie (cliché), qui
fait comprendre: 1^{re} qu'ils sont d'une exécution
raisonnée d'après les lois de l'esthétique architecturale;
2^{de} qu'ils se prêtent à un arrangement d'architecture
économique et d'une exécution aussi prompte
que l'exige la circonstance actuelle; 3^{de} enfin,
que les murs intérieurs en briques, permettant
d'élever en même temps, que la base des portiques,
les colonnes, balustres, corniches, etc. fondus d'une
pièce, bronzés et dorés sur leurs moulures à reliefs,
sont placés sans frais de sculptures, et sans
encombrement d'échafaudages.

Ainsi, les ruines restaurées, en parfaite harmonie avec l'ancien
enchâssées, entre le pavillon de l'Horloge et le pavillon du Carrougal,
liées par des portiques, communiquant de la place du Carrougal
dans le jardin des Quilleries, est ensemble formera le Monument
le plus beau et le plus Esthétique de tous les points du globe.
Qu'il s'appellera-t-il le nom, de l'Arc-de-Triomphe.

Je suis, Monsieur le Ministre des Travaux Publics,
à vous offrir mes plans, le plan d'une Courbe d'indication.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
les sentiments respectueux, de votre très humble
et dévoué serviteur

Katimealy



Mcassay
1876

Docteur-Médicin
professeur particulier de physiologie, d'astronomie,
ancien membre correspondant des Académies des Sciences, etc.

Paris 10 Septembre 1876

Rue de la Verrerie 99

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Division

Barran

Paris, le

10. 1.
3. Mars 1878.

28.

1878.

M. M. Delaparte, Député.



Monsieur le Député,

Justification de
recours à l'ancien
le-palau des finances
→ 0 0 1

rapport des
travaux de ces
travaux sans
renouveler des
objets et de
encadrer de
sans erreur
cette somme

Il en a une fois
commencé à
qui je dois me méfier
sans avoir cette
communication.
Rédigé par M.
Expedié par M.
Collationné par M.
J'espère, je vous
que de vouloir
bien m'excuser

L'Assemblée des Représentants
États de la République a nommé
une commission pour l'étude
des lois sur la décentralisation
des services publics
qui propose une loi sur la décentralisation
des services publics
qui propose une loi sur la décentralisation
des services publics
qui propose une loi sur la décentralisation
des services publics

Il n'y a rien de nouveau dans cette
question de décentralisation
commencée, pour avoir entre les mains
les moyens de la décentralisation
que les représentants de la République
qui ont été nommés à ces
délibérations.

Je vous prie de reconnaître, Monsieur
le Député, de vouloir bien donner
communication de ces documents
à la Direction de la décentralisation
des services publics
et de la décentralisation
des services publics
et de la décentralisation
des services publics

Ministère
DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION
DES TRAVAUX

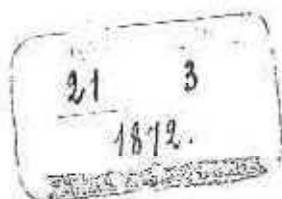
Doc 10
1/1

Paris, le 23 Décembre 1872

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Ministre des Travaux Publics



Monsieur le Ministre,

Lors de votre récente visite au Louvre, après avoir vu les travaux qui s'exécutent pour la continuation de la grande Galerie de Peinture et avoir entendu l'expression de mes craintes au sujet de l'état menaçant des Tuileries, vous avez manifesté le désir d'avoir un rapport spécial sur chacune des deux questions que j'avais abordées auprès de vous. C'est ce double rapport que j'ai l'honneur de placer aujourd'hui sous vos yeux.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de l'intime et de haute considération de votre
obéissant serviteur,

L'Architecte du Palais des Tuileries et du Louvre,

H. Ping

PROJET

D'un Jardin d'hiver public à faire dans la Cour des Tuileries



Je voudrais mettre en avant un projet qui, réalisé, embellirait encore Paris et rendrait à la population un immense service, c'est la création d'un jardin d'hiver public qui nous a toujours manqué, et dont le besoin est facile à démontrer.

La commission, qui devait statuer sur le sort du palais des Tuileries, paraît s'être arrêtée à la démolition complète de ce palais, pour le rebâtir de manière à joindre les deux ailes du Louvre, et opérer ainsi un agrandissement de ses galeries. On ne saurait mieux utiliser l'ancienne demeure des souverains qu'en en faisant, on quelque sorte, celle des chefs-d'œuvre de l'art. Mais un autre point me séduit surtout dans le plan de la commission, c'est le projet de convertir le rez-de-chaussée du nouveau palais en une galerie couverte pouvant servir d'abri aux promeneurs pendant la pluie. Ce que je propose est précisément le complément de ce projet.

Avec autant d'intelligence que de goût, on a ménagé, au centre de la ville, de vastes emplacements où les palais et les jardins sont le rendez-vous des étrangers comme de

N° 3086

—
ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1875.

PROPOSITION

TENDANT à la nomination d'une Commission appelée à
étudier la question des Tuileries,

PRÉSENTÉE

PAR M. LE BARON DE VINOLS,
Membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

Les deux façades des Tuileries restées debout après l'incendie qui, au mois de mai 1871, a dévoré l'intérieur du Palais, ont une importance artistique de premier ordre, puisqu'elles sont l'œuvre de Philibert Delorme, et renferment des beautés architecturales dont se sont inspirés, depuis trois siècles, les architectes les plus éminents de notre pays.

Au point de vue historique, on ne peut oublier que ce fut le Palais des souverains de la France pendant cette longue période de l'histoire moderne, où elle a joué dans le monde un rôle si prépondérant par la gloire de ses armes et par la puissante expansion de son génie national dans les sciences, les lettres et les arts.

A ce double titre, les restes précieux de ce monument ont

droit à l'attention la plus sérieuse de l'Assemblée nationale, dont la responsabilité et l'honneur sont également intéressés à les conserver et à les restaurer, *à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a impossibilité matérielle absolue.*

Pour résoudre cette intéressante question, qui émeut profondément l'opinion publique attristée de l'abandon dans lequel sont laissées les Tuileries, livrées aux injures du temps et par elles à une destruction lente, mais inévitable, le soussigné a l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

Article unique.

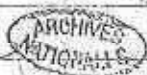
Une Commission de 15 membres nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera à l'Assemblée un projet de résolution conforme au résultat de cette étude.

Dec 13
2/2

notre situation financière ne permet pas de le
réedifier promptement :

Les journaux ont publié que ce
magnifique Palais devait être démolie etc
le terrain vendu, en lisant ces articles mon cœur de
Français a bondi, j'ai éprouvé une douleur immense
à l'idée de voir disparaître un de ces magnifiques
édifices qui sont de si admirable et si envier même
cette capitale et je viens vers vous Messieurs les Députés
vous supplier de ne pas permettre
qu'un pareil vandalisme s'accomplisse.



Un mot sur la destination : on
a dit le conseil d'état et la cour des comptes étant
installés ailleurs ce palais se trouverait sans emploi,
on oublie que la plupart de nos collections se trouvent
à l'étroit et pour préciser je dirai que le Musée du
Luxembourg ne me paraît pas digne de la capitale, que
la collection de sculpture en particulier est déplorablement
logée, que l'école des beaux arts ne doit pas mettre les
œuvres récompensées de ses élèves, que celle qui sont placées
le sont déplorablement, qu'on devrait reprendre l'idée
du Musée des copies tous les français en pouvant aller à
Rome, Madrid &c &c ... et les placer dans ce Palais.
Notre bibliothèque nationale qui elle aussi devient trop
étroite pourrait trouver là un asile, par ce qui précède
je crois avoir convaincu Messieurs les Députés que ce Palais
serait bien utile sans emploi.

Alger le 4 janvier 1877

J'ai l'honneur d'adresser Messieurs les Députés

Mon très dévoué serviteur

Domicile principal Rue Raymond 27 Paris 8^e arrondissement

Dec 14
1/1

Paris, le 23 Décembre 1872

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Le Reste du Palais des Tuileries.



Le Reste de plus en plus menaçant du Palais des Tuileries doit attirer une attention sérieuse, et je suis heureux, M^o. le Ministre, de pouvoir expliquer, devant Vous, avec quelque détail, les raisons de mes appréhensions et d'indiquer le parti au quel je croirais prudent et intéressant à la fois de se rallier.

L'œuvre de destruction que le temps devait apporter, a dépassé, dans sa marche, toutes les prévisions : sous l'action dissolvante de la pluie continue, l'on court à grands pas vers une ruine prochaine. Que la température s'abaisse quelque peu et l'on est assuré de disaster qu'une démolition partielle, mais prompte et bien ordonnée, peut seule prévenir. A Voir le sol actuel, on ne pourrait croire que les débris qui le jonchaient, après l'incendie, furent tous enlevés : la dégradation journalière ont ramené, pierre par pierre, la même épaisseur de débris : Pierre maintenant la gelée, et, inévitablement tombant de grands entiers de murailles, dont les matériaux, calcinés par le feu, se sont depuis dissous par l'action du phosgene. Tout ceci, qui suis jour par jour les progrès, je ne saurais mettre en doute un tel résultat.

Doc 15
1/1

N^o 3.
Reconstruction
Du Palais de Justice.

—
Documents Legislatifs
—



Doc. 16.
2/2

CABINET
DU MINISTRE
DES
TRAVAUX PUBLICS.

Wegener

Note.

Pour faire préparer
urgence un rapport
indiquant 1° les raisons
de perspective ou autres qui
doivent faire conserver un
bâtiment au centre l'ancien
palais de tuileries 2° les
affectations diverses mais
non politiques (musée d'art
et autres) auxquelles ce
bâtiment conservé pourra
être approprié. 25 fév 1878

Le Ministre des Travaux publics,

C. de Freycinet

Monsieur

L. de Kerville

Ministère
de la
Maison de l'Empereur.

Direction
des Travaux.

N° 1

Paris le 12 Août 1871

Palais des Tuileries et du Louvre

1^{re} Opération.

Monsieur le Ministre des Travaux publics

Devis - descriptif du Projet
de reconstruction des Tuileries



Monsieur le Ministre

Le devis descriptif que j'ai l'honneur de vous adresser, à l'appui du projet de reconstruction des Tuileries que m'a demandé d'établir M^r le Chef du Pouvoir Exécutif ne saurait comporter de longs développements.

Vous savez, Monsieur le Ministre, la concision du programme, auquel le Projet devait répondre. Aucune affectation déterminée, pour le moment, rien qui fût pressenti pour l'avenir, une appropriation quelconque. Devait-on concevoir un palais avec tous ses détails d'habitation et ses nécessités de réception ? Serait-ce certainement où viendraient se classer des collections ou s'exposer des œuvres artistiques ? M^r le Chef du Pouvoir exécutif me demanda des dessins sans pouvoir me rien dire de plus, et le titre général du programme restant même inconnu puisque il ne s'agissait pas de relever le Palais des Tuileries, mais bien les Tuileries seules, je fus réduit à me chercher comme combinaison.

de plan intérieur, que ce qui entraînerait le moins possible les dispositions laissées à l'avenir.

En me rangeant à l'ordre d'idées qui m'en faisait seulement connaître, j'avais d'abord à redresser l'importance des bâtiments nouveaux; on les limitait aux constructions élevées par Philibert Delorme; les ailes aux grands pilastres, bâties par Louis pour réunir les premières Écuries aux deux pavillons de Flore et de Marsan; devaient être remplacées par des galeries couvertes, à travers et au dessus desquelles on pouvait de la Cour du Carrousel; pour de la perspective du Jardin des Écuries, et du Jardin des Écuries apercevoir le développement des constructions du nouveau Louvre.

C'est ce double effet que cherchant à faire comprendre les deux dessins que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et dont le mérite est au moins de ne pas tromper, puisqu'ils sont calqués sur des vues photographiques.

Il est certain que ce parti donnerait comme aspect un résultat satisfaisant. L'œil effrayé se fait aisément à l'effet de cette combinaison dont M^{le} de Chateaubriant, croyons nous, conçut la première idée, et dont la réalisation paraît à si bon droit passer pour improbable. Il ne fallait pas moins que les crimes horribles qui faillirent anéantir tout Paris et qui détruisirent ce beau Palais et ses merveilles décoratives, pour rendre possible l'accomplissement d'un projet que son auteur n'avait jamais pu

contraire que comme un rêve.

Malgré l'insuffisance de dessins faits avec grande hâte, on peut saisir les avantages que parti qu'on m'indiqua comme point de départ. A cette longue suite de batiments massifs dont aucun n'essait ne venait interrompre la monotonie, succède un ensemble de constructions dont les formes mieux déterminées, les différences de hauteur plus accentuées, les saillies plus prononcées donnent une légèreté et une élégance d'aspect que vient augmenter l'heureuse perspective qui se découvre aux travers des portiques nouveaux. Mais plusieurs d'entre eux se rencontrant dans l'adoption de ce parti : on pouvait craindre que le Palais, réduit aux dimensions de façade qu'à son origine Philibert Delorme lui avait tracées, ne fût écrasé par l'énormité des constructions existantes et surtout par les Pavillons de Flore et de Marsan.

C'est effectivement ce qui devait arriver, si l'on s'astreignait à une reproduction conforme de l'œuvre de Philibert; mais rien ne réclamait tant d'exactitude, pas même le respect scrupuleux qui s'attache à la restauration fidèle de toute œuvre architecturale de génie.

Depuis longtemps trop de différences dans les usages et le mode d'habitation avaient condamné le vieux Palais à des transformations indispensables qui lui avaient enlevé tout son caractère original. Sans parler de l'intérieur où ne se retrouvait nulle trace de la décoration primitive, l'aspect général extérieur n'avait



pas été mieux respecté et la plus simple comparaison entre les dessins anciens et l'état actuel prouverait que les façades de Philibert Delorme n'existaient même plus depuis deux siècles.

Louis XIV, le premier leur avait fait subir de profondes modifications : sa grande maison, les nouveaux usages de la cour et le goût dominant ne pouvaient pas plus s'accommoder des distributions modestes du Palais de Catherine, que d'un aspect extérieur plus fin et plus délicat dans ses détails que grandiose ou pompeux dans son ensemble. Mais bien que les travaux qu'il ordonna vers 1660 eussent été le bouleversement presque complet de l'œuvre de Philibert, un si vif intérêt s'était toujours attaché à cette élégante création et à ses sculptures si pleines de grâce, il s'était si bien établi que non-seulement le Palais des Tuileries était le véritable siège de l'autorité Royale, mais qu'il présentait aussi l'un des plus beaux spécimens de l'architecture Française que sous la double séduction de l'amour de l'art et de l'intérêt historique, on oublia devant quelques traces du passé restées intactes, les modifications que le temps avait accumulées et, jusqu'à nos jours, on continua de voir dans le Palais des Tuileries le Palais de Catherine de Médicis, l'œuvre de Philibert Delorme dans l'œuvre presque barbare de ses successeurs.

Nous nous garderons bien de remettre l'opinion commune à une plus juste appréciation.

Doc 17.
5/13

nous avons trop intérêt aujourd'hui à profiter de ces
erreurs artistiques qui ordonnèrent Louis XIV et les
rois après lui, et d'ailleurs ne sont-elles pas excusées
aux yeux de la raison, par ces grandes nécessités
qui s'imposaient autrefois plus durement,
peut-être qu'elles ne s'imposent de nos jours,
et nos modes, nos usages changeants, nos
convenances d'habitude ne sont-elles pas un
joug sous lequel l'artiste doit sans cesse se
courber.

Pour résumer cette explication, nous dirons
que tous les détails de la construction projetée
venaient la copia fidèle de ceux que possédait
Philibert Delorme et qui nous sont restés;
que nous ne suivrons pas son parti d'aspect
général, impossible à appliquer maintenant
et dont rien d'ailleurs ne subsiste; enfin, que
nous inspirerons, au contraire, de l'esprit de
toutes les modifications successives qui ont entraîné
l'appropriation à de nouvelles convenances.

N'ayant pas eu de programme et bien
qu'il nous soit impossible de prévoir la destination
future de la construction projetée, il est évident
qu'elle doit toujours présenter le caractère
extérieur d'un bâtiment sérieusement
utilisable et qui à l'intérieur il faut qu'elle se
prête au plus grand nombre possible d'usages
divers. Du reste, il y a des dispositions générales qui il
faut rencontrer dans toute combinaison de
plan et nous n'avons pu perdre de vue que,
dans celui-ci particulièrement, nous devions
nous efforcer de répondre à des besoins de
bien des sortes et qui, pour être variables
maintenant, ne se valeraient pas moins



un jour.

Nous ne nous sommes donc point bornés à dresser des facades qui fussent un appas pour les yeux; Et qui, par la reproduction fidèle de l'ancien Palais, donnaissent à l'indignation publique la légitime satisfaction qu'elle réclame; nous avons aussi voulu que notre plan pût devenir utilement l'objet d'une bonne et facile application, et nous avons fait appel à tous nos souvenirs pour ne répéter aucun des inconvénients que nous avions en sujet de remarquer.

C'est ainsi qu'en rétablissant au droit des facades, sur le jardin, ce délicieux portique ouvert que l'on vit disparaître avec tant de regret, nous avons toutefois conservé la double épaisseur du bâtiment obtenue, sous le règne de Louis Philippe et plus tard sous Napoléon III, en fermant les arcades à rez de chaussée et en avançant, jusqu'à leur aplomb, les constructions supérieures.

Cette double épaisseur est indispensable pour une habitation: elle en assure les services: elle ne serait pas moins nécessaire pour faciliter la circulation dans un monument public.

L'emplacement des escaliers, de l'escalier principal surtout, n'avait pas moins d'importance.

Philibert avait placé celui de son Palais au centre même sous le Pavillon milieu.

Louis XIV l'avait fait enlever et transporter sur la Droite au lieu où fut depuis la galerie de la Faïence.

Dec 17
7/13.

Louis Philippe à son tour détruisait l'escalier de Louis XIV et fit placer celui qui le remplaça sous le Portique de gauche côté du Jardin.

Des modifications faites aux façades de l'hôtel se firent une des plus sensibles. Costruc, elle s'éleva, nous ne dirons pas l'opinion publique, car celle-ci était seulement sous le coup de l'esprit de parti, mais l'opinion presque unanime des artistes qui voyaient disparaître un des morceaux les plus intéressants qui fussent encore restés. Au vieux Palais de Catherine de Médicis. Et pourtant il faut bien avouer qu'avec les nouvelles conditions d'habitation et de réception, les Tuileries devenues de jour en jour plus incornmodés à habiter, ne pouvaient plus subsister comme séjour des Rois sans de sérieuses transformations.

On continua celle-ci sous Napoléon III et dans la galerie de droite, on répéta extérieurement ce que Louis Philippe avait commencé dans la galerie de gauche. On pouvait s'excuser par le désir de retrouver une symétrie dont l'observateur sensible, mais le fait est qu'on songeait par dessus tout à gagner des appartements nouveaux qui plus que les anciens fussent agréables à habiter, et qu'on cherchait aussi la facilité de circulation que refusait absolument la disposition du bâtiment simple en profondeur.

Les réceptions, où chaque année, les invités étaient de plus en plus nombreux, avaient si bien fait comprendre la nécessité d'établir des dégagements faciles que, dans le but

Doc. 17.
8/13

de les obtenir on avait décidé en principe la démolition de l'escalier de Louis Philippe, et destiné l'espace qu'il laissait vacant à des salons nouveaux doublant la galerie de la Cour à laquelle l'escalier s'adressait.

On eût transporté alors le grand Escalier dans l'emplacement du Châtelet détruit à cet effet en 1867, et l'on obtenait en le rejetant ainsi à l'une des extrémités du Palais, la disposition que nous rappelons dans la combinaison générale de notre plan, disposition par suite de laquelle les salons, salles et galeries du 1^{er} étage ne communiquent sur aucun point; un escalier qui entrave le parcours. C'est une condition bien essentielle et sur laquelle nous nous permettons d'insister.

Dans notre projet, le pavillon de droite sur la cour reçoit le grand escalier; au Pavillon de gauche, seraient un escalier particulier et l'un des escaliers de service; ce dernier communiquant au sous-sol avec les cuisines des à présent étagées dans le Pavillon de Flore. L'idée de les utiliser pour le Palais nous a conduit à mettre l'habitation proprement dite au rez-de-chaussée, sur la gauche du Pavillon central, c'est à dire vers le point le plus rapproché des constructions existantes et qui pourraient être facilement annexées en cas de besoin.

L'aile à droite, si le Palais devenait la résidence du chef de l'Etat, serait alors affectée à la salle du Conseil, aux Cabinets de travail, aux salons d'audiences, au un

Doc. 17.
9/13

moût à toutes les diverses et nombreuses dépendances que comporterait pareille destination.

Non étages au contraire du rez de chaussée, mais suffisamment élevé au dessus des sols de la Cour et du jardin et d'ailleurs, placé sur un rang de caves s'étendant sur toute la superficie de la construction, renfermerait tous les services qui s'accomplissent habituellement dans les étages supérieurs.

Nous trouvons à ce parti bien des avantages que nous signalerons en quelques mots : Commodité pour les serviteurs qui l'une faible distance à franchir met à proximité des maîtres; — facilité dans l'installation de certains logements du haut-service, dont les aménagements sont toujours difficiles, souvent même dangereux lorsque il les fait établir dans les parties les plus élevées d'un bâtiment; suppression de ces ascensions pénibles, sujet de plaintes perpétuelles &c. &c.

Dans notre idée les combles de la construction projetée devraient être uniquement occupés : — par des réservoirs pourant avec cas d'incendie; — par le service des Lustres; — par les appareils de ventilation; — peut être aussi par des espaces libres et sans qu'un seul logement y soit pratiqué.

Nous avons expliqué, peut être avec trop de longueur, l'économie de notre projet : nous la résumerons brièvement :

1^o Construction nouvelle, renfermée dans les dimensions

Dec. 17.
10/13

de longueur du Palais ancien de Philibert-Lelorme.

2° Sa réunion aux deux Pavillons de Flore et de Martan, par des galeries ouvertes, montant toute la hauteur du rez de chaussée.

3° Caves sur toute la superficie de la construction.

4° Etage intermédiaire entre les caves et le rez de chaussée, affecté à des dépendances diverses et principalement aux logements des gens de service.

5° Pavillon central, point de jonction, à rez de chaussée entre l'habitation proprement dite et la portion attribuée aux affaires.

6° Premier étage, au niveau duquel se trouve le sol des galeries; logements d'apparis, salles, salons et galeries de grande réception.

7° Combles, pour débarras et services généraux mais ne contenant pas de logements.

8° Escalier principal dans le Pavillon de droite sur la Cour.

9° Escaliers, particulier et de service, dans le Pavillon de gauche: communication avec le Pavillon de Flore et l'aile neuve des Cuilleries.

10° A tous les étages, la disposition du plan est double en profondeur.

Voici maintenant les masses de superficie des parties essentielles du plan avec les prix affectés à chacune d'elles:

(Pour déterminer ces prix, qui ne s'appliquent ainsi que l'a bien entendu M. le Chef du Pouvoir exécutif, qu'à la grosse construction, revêtements extérieurs compris, et non à aucune sorte de travaux intérieurs, excepté

De 17
11/13

ceux de pose des planchers, nous nous sommes
inspiré des prix récemment payés soit pour
la construction de l'aile neuve des Cuileries,
soit lors de l'établissement de l'ancien Ministère
d'Etat. Nous les avons décomposés avec soin;
nous nous sommes rendu compte des rapports
et des différences existant entre les bâtiments
déjà élevés et ceux à construire; et nous
pensons être arrivé à les fixer avec exactitude.
De la façon suivante:

Devis approximatif.

Pavillon central comprenant caves rez. de chaussée, 1 ^{er} étage, attique, 2 ^e étage et comble; 570. ^{m.5} 00 à 2.400. ^{fr.} 00 l'un, produisant	1. 368.000. ^{fr.} 00
Pavillons des extrémités, comprenant caves, rez. de chaussée, 1 ^{er} étage, attique et comble. 1.040. ^{m.5} 00 à 2.100. ^{fr.} 00 l'un, produisant	2. 184.000. ^{fr.} 00
Ailes, comprenant caves, rez. de chaussée 1 ^{er} étage et comble. 1.760. ^{m.5} 00 à 1.800. ^{fr.} 00 produisant	3. 168.000. ^{fr.} 00
Portiques devant les ailes et les Pavillons 730. ^{m.5} 00 à 700. ^{fr.} 00 l'un, produisant	511.000. ^{fr.} 00
Portiques se reliant aux constructions existantes; 720. ^{m.5} 00 à 900. ^{fr.} 00 l'un produisant	648.000. ^{fr.} 00
Total	7. 879.000.^{fr.}00

Der. 17.
12/13

Division des travaux par Spécialités.

Terrasse et Maçonnerie	4.451.635, ⁵⁰ 00
Serrurerie. (Gros ferr.)	1.428.220, 00
Charpente.	551.530, 00
Couverture et Plomberie.	709.110, 00
Parage. Asphalte.	157.580, 00
Menuiserie.	151.000, 00
Peinture et Vitrerie.	118.185, 00
Sculptures.	311.740, 00
Total.	7.879.000, 00
Imprévus.	121.000, 00
Total général des dépenses.	8.000.000, 00
Frais d'agence 5%.	400.000, 00
	8.400.000, 00

Malgré notre grande recherche d'exactitude, nous ne pouvons pas cacher que si le projet était étudié moins sommairement et que les développements qu'il comporte fussent traités avec le soin rigoureux qu'on y eût mis avec plus de temps, les prix établis ci-dessus dans la division des travaux par spécialités ne se présenteraient pas avec des totaux tout à fait identiques. Mais nous nous sommes particulièrement attaché à déterminer une somme

Doc. 17
13/13.

totale qui fût le plus près possible
de la vérité et nous avons la croyance
d'y être arrivés.

Je vous prie d'agréer Monsieur
le Ministre

l'expression de mes sentiments de
très haute considération.

Signé: H. Lefuel
Membre de l'Institut

MINISTÈRE

des Travaux Publics

CABINET

DU

MINISTRE



Doc 18
1/2

Paris le 24 Janvier 1877

Monsieur le Directeur,
Pour faire suite à ma précédente communication, j'ai l'honneur de vous transmettre deux articles de la République française au sujet de la reconstruction des Écoles.
L'émile agréé. - Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus assurés.

Le Chef du Cabinet.

A. Delafosse

et privés, placés sous le main- en l'œuvre comme à l'heure de départ
prises de l'épigraphie pour l'appel des vaincus par les hauteurs, vaste
vestibule, permettant la descente, sur tous les plans de la foule et enfor-
possibilité de leur enlever tous les équipages dans la cour adjacente,
cette dernière pour que une seule porte d'abri au personnel des invités
attention toute démocratique, autant qu'humanitaire.

Quant à l'aspect de ce nouveau Palais, lui-même d'une
place en avant de sa grille, il avait celui de Versailles, quoique plus
mignon, sa splendeur égalait celle de l'ancien Palais, tout en
accusant sa nouvelle destination.

Dans l'évolution merveilleuse de notre Capitale, nous devons
une attention à l'ère de triomphe du Carrousel,
C'est un souvenir muet !

Et la grille que ordait de ce côté le jardin privé, est subdivisée
en plusieurs sections à recevoir les statues des généraux contemporains,
objet de son disposition, car dans l'enfance de nos décisions, nous
n'avons aucun intérêt à apprendre nos décisions, sans exception,
attendu que leur souvenir est encore à cette heure et sera toujours,
la base fondamentale de notre grandeur !!!

Devote vous Monsieur, j'ai l'honneur de présenter un nouveau
l'ancien Palais pour en faire un Musée !

Et, par faiblesse, une petite pensée s'attachant à la malédiction
s'attachant à l'œuvre, et les commémorations, ceux qui pourraient
être dus à votre place en face de la foule de la foule.

Celle est l'opinion de votre humble serviteur sur une question
très importante l'œuvre même jusqu'à ce jour.

Storer

Ancien Architecte,

Inspecteur aux Travaux Publics

2 1
30 mars 1906. 162
Paris, le
Monsieur

Le Palais des Evénements doit devenir le siège de la Grande
Epée de notre chère France, pour que l'Evénement n'en ait pas le regret et
que le Chancelier sache qu'il doit la tenir digne !

Les vestiges de l'ancien Palais, selon par le feu, ne se perdent
en aucun point, c'est une restauration quelconque, il suffit pour son avenir
de les voir accompagnés, non d'un archéologue, mais bien d'une main maçon.

Ces fragments pourraient encore mieux être placés en face
sur la nouvelle rue, dont la visibilité s'est emparée à tout jamais, d'accord
avec l'avenue de l'Opéra et ses adjacents, celle qui était la plus facile
pour gagner la rue grande.

Le nouveau Palais, distribué d'après un programme rédigé
sur notre nouvel état politique, sera être mieux d'un air d'honneur et
revenir sa dignité et sa grandeur exaltée en représentant celle des vestiges.

L'ancien Palais, construit jadis en vertu d'une ligne droite de
526 m. était extérieurement inconnue à l'habitation et à ses divers services.

Le nouveau Palais peut être peinte par une surface morte
noire, et donner des locaux mieux appropriés, plus grands même, parce
que les pièces obscures et les longs corridors qui en absorbent la
surface peuvent être évités.

Le plan ci-joint, est un essai de celui qui pourrait convenir
aux nouvelles exigences, en voici la description.

A droite, l'habitation. Près de 150 sections de Corvées de
réceptions particulières, diplomatiques et les pièces des différents services
attachés à la Présidence.

A gauche, les grands salons pour les fêtes et les dîners de
gala, pourvus de vases, accoudoirs, pour dépôt de vêtements, buffet

Vendredi le 7 Avril 1876

Lettre écrite au premier directeur et marquée
V. +.

Monsieur le Sénateur, à différentes reprises, l'Assemblée nationale s'est occupée de la question relative à la reconstruction du Palais des Truilières; depuis que les nouvelles Chambres Législatives sont réunies, leur attention s'est également portée sur cette question, et au sein même, sur l'initiative de l'un des membres de cette Assemblée, une Commission spéciale a été nommée pour en proposer la solution.



J'ai pu
~~Il m'a paru~~
~~Il en a paru~~
surtout au Gouvernement qu'il appartenait de prendre l'initiative dans une question de cette nature, et j'ai fait connaître à la Commission du Sénat mon intention de former une Commission composée tout à la fois de membres de deux Chambres, de membres de l'Administration et de hommes de l'art, qui serait chargée de donner son avis sur la solution qu'il convenait d'adopter.

Je viens vous prier, Monsieur, ^{l'honorable} de vouloir bien faire partie de cette Commission,

M. Viollet-Leduc, architecte, M. des arts et des sciences

Paris, le 22 avril 1878

Doc 21
1/1

Monsieur le Directeur,

Quelque soit le jour que choisira le Ministère pour réunir la Commission relative à la restauration des Tuileries, j'ai me rendrai à la séance, pourvu qu'elle ait lieu le matin; car heures où nous ne sommes pas appelés à paraître.

Il me semble qu'il y aurait avantages à venir réunir la Direction des Bâtimens avec, afin de faciliter une prise de temps, et elle est jugée utile. Je crois qu'il est désirable qu'elle se fasse sous la présidence de la séance.

J'en suis averti, Monsieur le Directeur, l'après-midi de ma bonne compréhension et de mes sentiments à l'égard des travaux.

Direction
des Bâtimens civils.Projet de Loi sur la reconstruction de
divers Edifices Publics.

Les incendiaires de la commune ont détruit ou mutilé les plus beaux Monuments de Paris, les uns appartenant à l'Etat les autres à la ville. En présence de ces ruines, le Gouvernement a pensé qu'il devait proposer à l'Assemblée Nationale la reconstruction des Edifices qui intéressent au plus haut degré l'art et l'histoire de la France, et dont les débris ne pourront être réparés qu'à l'aide de moyens extraordinaires, tels sont les Palais des Guilleberts, du Louvre, Le Palais National, La Colonne Vendôme. A ces Monuments le Gouvernement croit devoir ajouter l'Etablissement scientifique qui se recommande le plus à toute la sollicitude du pays, Le Muséum d'histoire naturelle qui, depuis longues années, attend les améliorations indispensables aux progrès des Sciences. Il est utile, il est politique qu'en même temps qu'elle voudra effacer les traces des crimes qui ont été commis l'Assemblée Nationale montre qu'elle continue sa protection aux études scientifiques qui, plus que jamais, doivent tenir une grande place dans l'instruction publique.

ARCHIVES
NATIONALES

Chambre des Députés.

Pétitions

N^o 707



Memoir au Ministère
des Travaux publics
M. Lecomte (Indre), rapp.
J. N^o 44; Seps. 1877

Journal officiel du 15 mars 1877, 9^e Commission



Le sieur E. Bailliet, à Paris, supplie la Chambre de
voter les sommes nécessaires pour relever de leurs ruines les
Palais des Tuileries et d'Orsay.

(Pétition annexée le 9 Janvier 1877.)

Direction
du ~~Contentieux~~
des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux

~~DIVISION~~
Tuilerie.

Paris le 1^{er} février 1878

127

Note
pour Monsieur le Ministre.

M^r le Ministre m'a fait parvenir 3 notes relatives à la reconstruction des Tuileries.

Pour répondre à la première, j'ai l'honneur de lui faire connaître qu'il a été exactement renseigné par M. Hérodote. La Commission extra-parlementaire nommée par M. Christophle n'a pas terminé officiellement ses travaux. Il est vrai que, dans sa séance du 12 janvier 1877, elle s'est prononcée nettement sur la nécessité de conserver et de restaurer la partie encore subsistante du Palais des Tuileries, la convenance d'affecter le Palais restauré à un Musée d'Art, etc. Mais depuis cette époque la sous-Commission par elle désignée s'est réunie plusieurs fois et a émis, notamment dans sa séance du 9 Avril 1877, sur les moyens d'exécution de nouveaux avis que la Commission n'a pas été appelée à examiner. Je crois donc qu'il serait à propos de la

ARCHIVES
NATIONALES

la réunir au moins encore une fois. On pourrait lui soumettre en même temps le projet complet de restauration s'élevant à 5.000.000^f, que la sous-Commission a adopté, et qui, dans le cas où la Commission ferait de même, serait présentée de suite à l'examen du Conseil général des Bâtiments Civils, ainsi que M^r le Ministre en exprime le désir dans sa seconde note.

Enfin par la troisième note, M^r le Ministre me demande un rapport sur la restauration des Tuileries et sur l'affectation de ce Palais à un usage non politique. Je suis prêt à fournir ce travail; mais que M^r le Ministre me permette de lui demander s'il ne serait pas préférable d'attendre la réunion de la Commission dont je viens de parler, afin de pouvoir nous appuyer sur son avis pour les demandes à faire aux Chambres.

Je prie Monsieur le Ministre de vouloir bien me répondre d'urgence sur ce point pour ne pas retarder la rédaction du rapport s'il insiste pour l'avoir de suite.

Amplifié de la main

Dec 25.
18

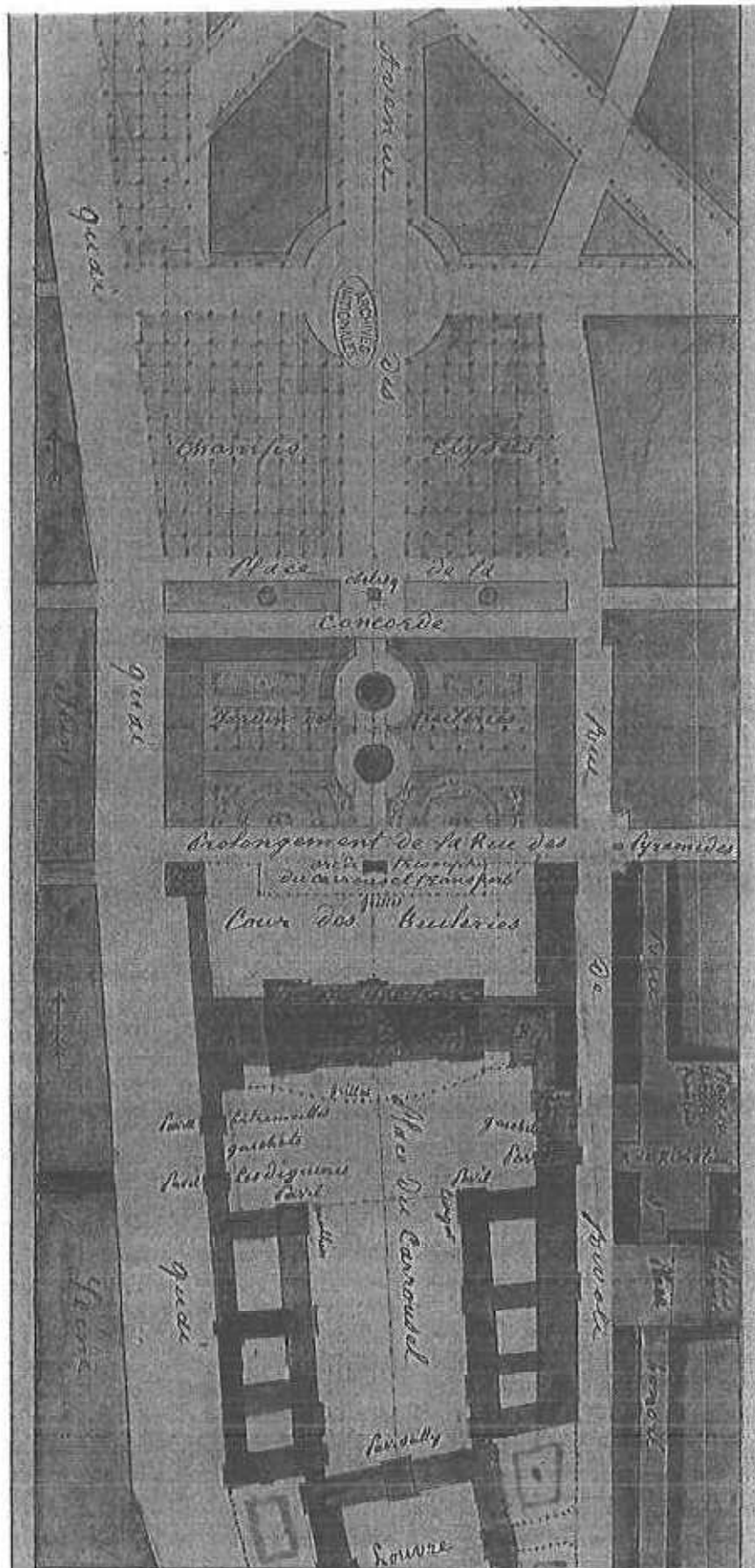
No 2.

Reconstruction
Du Palais De Justice

Minutes
Du Projet de Loi

ARCHIVES
NAT. 2015

Doc 26
1/1



*Plan de Reconstruction Du Palais Des
Tuileries et Achèvement De la Place Du Carrousel*

-  Reconstruction Des Tuileries et De la Galerie Rivoli
-  Jonction Des Tuileries avec les Galeries Duquai et Rivoli
-  Bâtimens Conservés.

AVERZINAY 1877

Ce plan et son explication doivent se remplacer de 1^{er} plan reçu

Doc 27
1/2

N° 3086

—
ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1875.

PROPOSITION

TENDANT à la nomination d'une Commission appelée à
étudier la question des Tuileries,

PRÉSENTÉE

PAR M. LE BARON DE VINOLS,
Membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

Les deux façades des Tuileries restées debout après l'incendie qui, au mois de mai 1871, a dévoré l'intérieur du Palais, ont une importance artistique de premier ordre, puisqu'elles sont l'œuvre de Philibert Delorme, et renferment des beautés architecturales dont se sont inspirés, depuis trois siècles, les architectes les plus éminents de notre pays.

Au point de vue historique, on ne peut oublier que ce fut le Palais des souverains de la France pendant cette longue période de l'histoire moderne, où elle a joué dans le monde un rôle si prépondérant par la gloire de ses armes et par la puissante expansion de son génie national dans les sciences, les lettres et les arts.

A ce double titre, les restes précieux de ce monument ont

droit à l'attention la plus sérieuse de l'Assemblée nationale, dont la responsabilité et l'honneur sont également intéressés à les conserver et à les restaurer, *à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a impossibilité matérielle absolue.*

Pour résoudre cette intéressante question, qui émeut profondément l'opinion publique attristée de l'abandon dans lequel sont laissées les Tuileries, livrées aux injures du temps et par elles à une destruction lente, mais inévitable, le soussigné a l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

Article unique.



Une Commission de 15 membres nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera à l'Assemblée un projet de résolution conforme au résultat de cette étude.

Doc 28
1/2

N° 24

SÉNAT

SESSION 1876

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 1876.

PROPOSITION DE LOI

*Tendant à la nomination d'une Commission chargée d'étudier la
question du PALAIS DES TUILERIES*

PRÉSENTÉE PAR

M. ALFRED MONNET

SÉNATEUR



MESSIEURS,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols, député, déposa sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition pour la mise à l'étude de la question du Palais des Tuileries.

Renvoyée à la Commission d'initiative, la prise en considération de cette proposition fut adoptée à l'unanimité moins une voix. Le rapport fut déposé à la séance du 22 juillet dernier; mais les travaux de l'Assemblée nationale touchant à leur terme, il ne fut pas possible de le discuter.

J'avais l'honneur d'être le rapporteur de la 35^e Commission

d'initiative, et je crois aujourd'hui de mon devoir de vous demander la reprise de cette étude; car vous penserez, je l'espère, Messieurs, que l'état présent des ruines du Palais des Tuileries ne saurait se perpétuer.

Sans préjuger ni la question de reconstruction, ni la question de destination, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat une proposition, qui n'est que la reproduction de celle de l'honorable M. de Vinols.

ARTICLE UNIQUE

Une Commission de neuf membres, nommée dans les bureaux du Sénat, étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera au Sénat un projet de loi conforme au résultat de cette étude.

Doc. 29
1/1

INDICATIONS DE SERVICE

Sénat 7. 5. 1901

Télégramme

INDIQUE À DATE

Enr. 11

Pour

Paris de Versailles N° 698 Mois 20 Dépt le 11 Avril à 7 h. 12 m. du matin

Ministère Travaux publics Paris

Imbuvable assister seane Communes Evileres
Ce matin Paris a cause réunion Du Sénat Regret
Excuses

ARCHIVES
NATIONALES

Capitaine

Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de départ.

L'Etat n'est responsable que de la transmission et non du service de la correspondance privée par le code télégraphique. (Loi du 29 novembre 1856, art. 6.)

686
80



Manuscrit 23 Mars 1878

Manuscrits et des Archives

Manuscrits et des Archives

et de la Poste en France. Le
travail est en cours en France
sur les Manuscrits - l'air. Les
Manuscrits et des Archives
sont laissés en blanc la date
des jours de la semaine et
de leur date. Les jours
sont précédés de leur jour
et suivent leur de couleur
et de couleur qui s'est élevée en
dernier lieu de cette affaire et
de couleur en suite de la date
de la Poste et des Archives. Les
Manuscrits et des Archives
sont précédés de leur jour
et suivent leur de couleur,
et de couleur qui s'est élevée en

Manuscrits et des Archives
Manuscrits et des Archives
Manuscrits et des Archives
Manuscrits et des Archives
Manuscrits et des Archives

Dec 30
1/1

Doc. 32
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

—
Secretariat Général
—

Paris, le 7 Août 1876

Monsieur le Directeur, j'ai
l'honneur de vous annoncer que M. le
Ministre vous a désigné pour faire partie
de la Commission spéciale chargée d'étudier
les questions relatives à la reconstruction du
Palais des Pénitents et du Palais du Grand
d'Orsay.

Vous trouverez ci-jointe une amplification
de l'Arrêté qui a institué la Commission.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération la plus distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

ARCHIVES
NATIONALES

G. de la Roche

A Monsieur le Directeur des Bâtimens Civils

Doc 33
1/1
Département
de la Seine
Commune
Paris

MINISTÈRE
DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

Conseil général des Bâtimens civils.

Edifice
Palais des Tuileries

Séance du 10 Février 1872

Objet.
La Restauration.

Rapport fait au Conseil
par M. Lefuel.



Dans le rapport dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture, à notre dernière réunion du Mardi 6 C^t, je n'avais envisagé le Palais des Tuileries qu'au point de vue de l'un de ses côtés qu'on pourrait croire utilisables; la description que je faisais de son état présent, les moyens que j'indiquais pour la protection des parties moins atteintes, les chutes accidentelles que je voulais éviter, les démolitions auxquelles il me paraissait urgent de procéder et que je conseillais, mon rapport, en un mot, n'avaient pour but que de donner à M^r le Ministre des Travaux Publics la vision des inquiétudes dont j'avais eu devoir lui faire part. C'était un exposé, sans doute trop succinct, mais du moins fidèle de l'état général des ruines, au commencement de 1872, et qui peut, à l'occasion, éclaircir certains points, fixer quelques incertitudes, offrir plus tard de l'intérêt, quand on aura devant soi les difficultés qu'un travail de restauration aussi compliqué et aussi peu ordinaire doit présenter.

Arrêté.

Le Ministre des Travaux publics,

Arrête :

Article premier.

Une Commission spéciale est instituée
à l'effet d'étudier les questions relatives à
la reconstruction du Palais des Expositions
et du Palais du Quai d'Orsay.

Article 2.

Cette Commission qui sera présidée par
le Ministre des Travaux Publics, sera composée
de :

M. M. Hérols, Sénateur ;

de la Sicotière, Sénateur ;

Jules Simon, Sénateur ;

Kraantz, Sénateur ;

Bethmont, Membre de la Chambre des Députés ;

Brice (Kiné) ——— idem ———

Girard, ——— idem ———

de Kémusat, ——— idem ———

M. M. de Bourcuille, Conseiller d'Etat, Secrétaire Général
du Ministère des Travaux publics,
Reynaud, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
ancien Professeur d'Architecture
à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole
des Ponts et Chaussées ;
Duc, Membre de l'Institut, Inspecteur Général
des Bâtiments Civils.
Violler-le-Duc, Architecte, Membre du Conseil
Municipal de Paris.
de Cardaillac, Directeur des Bâtiments Civils
et des Palais Nationaux.
de la Porte, Auditeur au Conseil d'Etat,
Chef du Cabinet du Ministre des Travaux
Publics, remplira les fonctions de Secrétaire
de la Commission.

Versailles, le 6 Juillet 1876
signé : Adrien Christophle.

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,
Adrien Christophle

Sénat

Doc 35
1/1

Séance du 22 mai 1876

PROPOSITION RELATIVE AU PALAIS DES
TUILERIES

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Monnet, tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier la question du palais des Tuileries.

M. Monnet. Messieurs, je ne crois pas avoir à garder longtemps la parole sur la question soumise à vos délibérations. La commission d'initiative, à l'unanimité de ses membres, conclut à la prise en considération de la proposition que j'ai eu l'honneur de faire au Sénat, et qui du reste est renouvelée d'une précédente décision de l'Assemblée nationale. Je crois aussi que M. le ministre des travaux publics est d'accord avec la commission. Il ne s'agit que d'une simple prise en considération qui ne préjuge pas l'avenir. Par conséquent, je pense qu'il n'y a pas lieu d'insister davantage. (Marques d'adhésion.)

M. le président. Je consulte le Sénat sur la prise en considération.

(La proposition est prise en considération.)

M. le président. La proposition sera renvoyée à l'examen des bureaux.

ARCHIVES
NATIONALES

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexo au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1875.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,

Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres » *nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au » sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-*

* Cette commission est composée de MM. Dupont, *président*; Lestourgie, *secrétaire*; Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Douéau, Warnier, marquis de Pontoi-Pontcarré, Parsy, Teisserenc de Bort, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Luro, comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Gohlet, Monjaret de Korjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vauchier, Chatelin, Vétillard, La Serve, Tassin, comte de Tréveneuc, Giraud.

(Voir le n° 3036.)

Doc 37
1/1

Liens non-officiels

Opinion de la Commission

Sur la reconnaissance

ARCHIVES
NATIONALES

Selon les traités

Dec 38
1/1

Projet de loi relatif -
1° à la reconstruction ou à la
réfection des bâtiments des bureaux
du Louvre et du Palais National et de
la Chambre des députés l'ancienne 2°
à l'aménagement des galeries et
des salles du Musée

ARCHIVES
NATIONALES

Rejeté du Sénat

Rejeté

Ministère
des
Travaux Publics

CABINET

Ministère
des
Travaux Publics

CABINET

Dec 39
1/1

E. Lemer

Vendredi 19 Janvier 1877.

2

RANCAISE

ARCHIVES
NATIONALES

ABONNEMENTS :

PARIS..... Trois mois, 15 fr. — Six mois, 25 fr. — Un an, 50 fr.
DEPARTEMENTS... Trois mois, 10 fr. — Six mois, 32 fr. — Un an, 64 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

des grâces, pour s'opposer ouvertement aux intentions généreuses de M. le président de la République, pour remuer tous les souvenirs de l'année terrible, pour se faire le champion de la répression impitoyable et pour appeler au secours d'une intrigue de palais les terreurs, les passions et les haines implacables d'une époque déjà lointaine.

qu'on ne manquerait pas de faire : et nous supplions le *Moniteur* de se demander s'il est bien nécessaire de convoquer un Congrès pour limiter les pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon. C'est très-bien d'être modéré, de n'être pas communiste et de l'expliquer à ses lecteurs ou à ses électeurs, mais il ne faut pas embrouiller inutilement les situations les plus simples, sous prétexte de montrer son innocence. Laissons donc aller les choses sans créer des difficultés là où il n'en existe pas. Le *Moniteur* universel craint-il que M. le président de la République et ses ministres se fassent entraîner tout à coup à des faiblesses dangereuses ? Manque-t-il de confiance ? N'est-il pas rassuré par M. Jules Simon, par M. Martel et par les hommes qui contre-signeront les actes de celui au nom de qui M. Ricard et M. Dufaure promettaient des grâces abondantes ? Si le *Moniteur* est, en effet, tourmenté d'une pareille défiance, qu'il ait recours à une proposition de révision de la Constitution : c'est à merveille. Mais, s'il se croit assez garanti par le caractère du président et de ses ministres, qu'il abandonne au Français et au *Monde* cette polémique qui est faite pour eux, mais qui ne convient pas à un journal constitutionnel vraiment honnête et modéré.

La commission instituée par le ministre des travaux publics à l'effet d'étudier les questions relatives à la restauration des Tuileries a fait preuve d'une rare bienveillance en votant, à l'unanimité, sauf modifications insignifiantes, les conclusions du rapport dont nous avons présenté hier une analyse. Nous connaissons, par des procès-verbaux déjà publiés, les sentiments personnels de M. Albert Christophle sur cette grave question. Mais nous ne pouvons nous faire à cette idée qu'il ne se soit point élevé une seule objection, théorique ou pratique, dans une commission qui, comptant MM. Hérolé, de la Sicillière, Bethmont, René Brice, Thirard, de Rémusat, Pascal, Reynaud, Duc, Viollet-le-Duc, Tétreau, de la Porte, entendait la lecture d'un document qui abonde en hérésies parcellaires et en paradoxes artistiques.

Ce serait la première fois, assurément, qu'une commission nommée par un ministre des travaux publics viendrait proposer, recommander, appuyer de toutes ses compétences auprès d'un Assemblée l'édification d'un édifice considérable, coûteux, devant entraîner plusieurs années de travaux et dont la nature même reste indéterminée, sans en donner les devis. Il n'est point une commission de budget qui puisse accepter ce renversement de toutes les traditions, aggravé de cette circonstance plus que fâcheuse que la destination de cet édifice n'est pas plus arrêtée que ne l'est le crédit. Sera-t-il d'été, d'été ou d'hiver ? Sera-t-il musée de peinture, palais de l'industrie ou galerie d'ethnologie ? Chacun de ses trumeaux s'appuiera-t-il sur un des « vigoureux contre-forts » de M. Lefuel, comme

un invalide sur sa jambe de bois, ou ses joints recevront-ils des infusions très-liquides de M. Léonce une solidité à toute épreuve ? Enfin, le reverrons-nous tel que la Reine mère l'avait voulu, ou tel que le roi-soleil l'avait déguisé, ou tel enfin que le roi-soleil l'avait enlaidi ? La commission instituée par le ministre des travaux publics a pu, par générosité d'âme, prendre à son compte les indécisions de la sous-commission : cela, au fond, n'engage à rien. Le public, et les Chambres qui vont être saisies directement, ne sauraient se montrer d'aussi bonne composition.

On n'entreprend point, en plein Paris, la réfection de ruines qui furent un palais, sans que le Conseil municipal, sans que la presse républicaine, sans que les citoyens qui sont les pourvoyeurs du budget, ne demandant préalablement quel sera le montant de la carte à payer. Or la commission, pleine de circonspection, n'avance qu'un chiffre, 4,200 francs, pour les essais de consolidation de l'un des trumeaux, sur la cour, exécutés par M. Lefuel. Le rapport ne dit ni si ce trumeau avait été choisi parmi les plus ou parmi les moins profondément atteints par l'incendie et déformés par les intempéries, ni par quel nombre de trumeaux il faudra multiplier ce chiffre, ni ce que coûterait la consolidation et l'établissement des murs de refend, le rétablissement des toitures, la réfection de toutes les menuiseries extérieures, ni la reconstruction des murs de fond et le rétablissement de ces fameuses terrasses mouvementées qui doivent attirer tant de visiteurs, ni l'application d'une façade latérale à chacun des pavillons extrêmes. L'établissement d'un jardin régulier, en forme de parterre — qui cache sans doute sous ses fleurs de plus secrets desseins qui ne se révéleraient qu'après l'ontroprise sérieuse du gros œuvre — ne figure naturellement pas dans ce compte légèrement fantastique de 4,200 francs.

La commission n'était donc point fondée à reconnaître que la restauration des Tuileries était praticable sans dépenses excessives. Qu'elle se déplace, qu'elle se rende en corps au milieu de ces gravats amoncelés, elle reconnaîtra que les murs primitifs avaient été battus à la diable, revêtus à l'extérieur de pierres de taille, consolidés à l'intérieur par un second mur et remplis dans l'intervalle par un blocage sans compacté, accessible à toutes les infiltrations, indigne de servir actuellement de cage à l'édifice que les contribuables auraient à payer. Les édifices dont l'Etat entreprend la construction sont toujours coûteux et doivent l'être. Ils ne sauraient affecter le caractère passager des constructions privées. Construits en matériaux sérieux, ils doivent logiquement revêtir le caractère impérissable de force et de continuité de l'Etat lui-même.

Les termes mêmes de la partie historique du rapport condamnent jusqu'à la réfection des parties ornées qui regardent le jardin et la cour. Il n'y a point à s'arrêter à ce qu'elles offrent aujourd'hui. Les flammes ont dévoré jusqu'à l'âme les fenêtres et leurs frontons. Mais le temps avait déjà inondé profondément tous les chiffres, tous les bandeaux, toutes les guirlandes en relief, d'ailleurs dessinés sans goût, sculptés sans délicatesse. L'édifice qu'on veut et sur lequel on tente d'exciter la sensibilité publique n'est plus le palais que Philibert de l'Orme entreprit et fut loin de mener à fin. Au drouet du Cerceau nous en a laissé la figure. C'était une partie centrale qui devait former l'enclos d'un grand escalier et deux bâtiments en elle composés chacun d'un portique couvert en terrasse sur le jardin, et d'un certain nombre de pièces sur la cour. La silhouette supérieure en était agréablement diversifiée par des frontons ornés de statues couchées. La partie inférieure rappelait visiblement le goût florentin de Catherine de Médicis, et ce n'est point un bon spécimen de l'architecture française de la Renaissance. Les colonnes ioniques qui subsistent sont lourdes et sans originalité.

Elles ne valent assurément pas qu'on reconstruise pour elles tout le reste des Tuileries. On peut, par respect pour le maître architecte, les transporter dans la cour de l'Ecole des beaux-arts.

Ces restes et ces ruines ont tant de points d'héritage de Philibert de l'Orme, mais de Laveau, de Derbay. Louis XIV a consacré des monuments plus somptueux et plus glorieux pour l'histoire de notre architecture et de notre sculpture décorative. Derbay n'a jamais pris la parole en faveur d'un monument que les gens de goût regardent pauvre et que les gens sans goût s'accrochent aujour d'hui à ne point regretter. Les autres lamentations sont un motif d'indignité pour ceux-ci, accepté par ceux-là avec une naïveté qu'on ne saurait trop déplore. Nous reconnaissons sans peine que l'architecte du palais y voit l'occasion d'un travail qui lui plaît. Il nous semble, cependant, pour l'honneur de l'école d'architecture actuelle, que ces ruines sans beauté, sans intérêt réel d'art, sans noble tradition historique, soient rasées et fasse place à un monument dont la destination ressortirait à déterminer.

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juillet 1875.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,

Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres » nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au » sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-

* Cette commission est composée de MM. Dupont, président; Lestourgie, secrétaire; Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Boucau, Warnier, marquis de Pontoi, Pontcarré, Parsy, Teissierenc de Bort, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Laro, comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Goblet, Monjaret de Kerjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vaulchier, Chatelin, Veuillart, La Selve, Tassin, comte de Tréveneuc, Giraud.

(Voir le n° 3086.)

Secrétaire Général.

Rapport

à Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,



Il y a déjà plusieurs semaines que, sur votre invitation, M. Lefuel, membre de l'Institut, Architecte des Palais du Louvre et des Tuileries, a examiné avec la plus sérieuse attention la question de savoir s'il était possible de songer à restaurer le Palais des Tuileries, en conservant les portions des bâtiments qui subsistent encore.

M. Lefuel a rédigé sur cette question un rapport très-détaillé, que je mets de nouveau sous vos yeux et dont les conclusions sont négatives.

Vous avez eu la pensée, Monsieur le Ministre, de faire délibérer sur ce rapport le Conseil général des Bâtiments civils, et

aucune Assemblée ne pouvait être en effet plus compétente pour examiner et résoudre la question dont il s'agit, mais dans l'intervalle un fait considérable s'est produit. Une proposition a été portée devant le Sénat par M. Monnet, l'un de ses membres, laquelle tend à faire nommer dans le Sénat même une Commission qui serait chargée d'examiner la question de l'Emigration; cette proposition a été prise en considération sans que le Sénat ait toutefois entendu par là en préjuger le sort définitif; mais la prise en considération seule témoigne de l'intérêt que le Sénat attache à la question, et elle démontre que c'est avec juste raison que vous vous en étiez, vous-même, Monsieur le Ministre, déjà préoccupé.

Il ne m'appartient assurément pas de préjuger la suite que le Sénat donnera en définitive à la proposition dont il est saisi, mais il me semble que cette proposition, qui veut charger une Commission du Sénat d'étudier une question qui rentre essentiellement dans le domaine du pouvoir exécutif, fait fausse route. Ne serait-il pas possible d'ailleurs que la Chambre des Députés eût la pensée d'instituer une Commission semblable? Et si les deux Commissions ne s'entendaient pas sur le but à poursuivre et à atteindre, n'en résulterait-il pas un conflit.

véritablement regrettable et qu'il importe d'éviter ?

Je trouve d'ailleurs très utile qu'une Commission spéciale soit formée pour étudier la question, mais cette Commission, c'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de la former : il conviendrait seulement, pour répondre aux préoccupations de l'opinion publique, que vous fissiez entrer dans cette commission que vous présideriez un certain nombre de Sénateurs et de Députés, quatre par exemple pour chaque Chambre ; vous y appelleriez en outre le Préfet de la Seine et le Préfet de Police ; puis quatre membres de votre Administration en feraient partie : Le Secrétaire Général du Ministère, le Directeur des Bâtimens civils et deux Inspecteurs généraux des Bâtimens civils : MM. Lefuel et Duc, membres de l'Institut tous les deux ; enfin, le Chef de votre Cabinet, auditeur au Conseil d'Etat, remplirait les fonctions de Secrétaire.

ARCHIVES
NATIONALES

J'ajoute que cette Commission ne devrait plus seulement avoir à rechercher si les ruines actuelles des Églises peuvent servir de point de départ à une restauration du monument, mais encore quelle destination il pourrait recevoir une fois reconstruit, si on se décidait à le reconstruire. Quelle que soit d'ailleurs

la solution qui prévaut, il importe qu'elle
intervienne dans un très court délai, si on tient
à présenter aux étrangers en 1878 autre chose
que des ruines. Vous jugerez sans doute utile,
dès lors, Monsieur le Ministre, de faire connaître
promptement à la Commission qui va être
nommée par le Sénat vos vues sur la marche
à suivre pour l'étude de la très délicate question
qu'il s'agit de résoudre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général,
G. de Marsieu

Projet de loi relatif: 1° à la
reconstruction ou à la réfection des bâtiments
des Tuileries, du Louvre, du Palais Royal et
de la Colonne de la place Vendôme, 2° à l'achè-
vement des Galeries et des Serres du Muséum, 3°
à la Vente des terrains du ^{16^{ème}} ~~du~~ Financier, rue de Rivoli et du
Palais du Quai d'Orsay.



Exposé des motifs.

Messieurs,

Immédiatement après la défaite de
l'insurrection, le Gouvernement a
dû se préoccuper des mesures à prendre
pour enlever, le plus tôt possible, des
places et des voies publiques de la ^{villes de Paris} ~~capitale~~,
les débris qui y avait accumulés la
main criminelle des incendiaires, et
un crédit de 100,000 francs vous a
été demandé à cet effet par un projet

Doc 43
1/1

SÉNAT

SESSION 1876

FEUILLETON

N° 23

ORDRE DU JOUR

Mardi 30 Mai 1876

A DEUX HEURES

RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de substituer le Code pénal métropolitain au Code pénal colonial pour les Antilles et la Réunion (n° 36).

Les séries de billets à distribuer aujourd'hui pour la séance qui suivra celle du 30 mai comprendront :

GALERIE : Depuis M. ALLENOU, jusques et y compris M. DE BELCASTEL.

TRIBUNES : Depuis M. DUBRULLE, jusques et y compris M. JOBARD.

Paris, 21 Avril 1876

Répondre



Monsieur le Ministre & ancien Collègue.

Je lui donne les journaux qu'un parti va être pris prochainement au Palais du Quai d'Orsay & de l'Hotel d'Orsay.

Il y a longtemps qu'on aurait dû se fâcher à quel point les cartons bitumés, protéger ou ruiner contre l'incendie des bois ou. L'abandon a été fait à la dérobée, malgré des réclamations répétées dans l'Assemblée, indignes des architectes la partie prise de les laisser. Ils soutiendraient que les murs de ces édifices ont été trop profondément rongés par le feu pour pouvoir être conservés.

J'affirme, Monsieur le Ministre, qu'ils vous trompent.

J'ai visité en détail & au soir, il y a quatre ans, le Palais du Quai d'Orsay. La calamine des parois les plus endommagées ne dépassa pas 25 à 30 centimètres d'épaisseur, ce qui n'empêche pas la solidité de murs de un mètre et plus d'épaisseur. Seul, le premier étage de la galerie sur la rue de Lille dont les murs sont plus minces me semblerait devoir être reconstruit. Mais la colonnade qui le supporte comme les autres portiques si nombreux dans le palais sont intacts, et les grands murs parfaitement sains, ne présentent aucune lézarde, n'ont nulle part perdu leur aplomb, malgré la destruction des planchers, et les ravages de cinq hivers.

Il n'y a pas besoin d'être architectes pour constater ces choses.

En fait, il y a eu une estimation du dépense de restauration : on l'a évaluée à moins de huit millions. La construction en a coûté quinze à une d'après la batipse. C'est bien moins cher qu'aujourd'hui.

C'est donc sept millions que moins que l'on peut dire en démolissant, outre un bel édifice. Le sol a en a été évalué qu'à trois millions & quelques centaines de mille francs, et il resterait longtemps vide, à en juger par les emplacements, depuis cinq ans non utilisés, des maisons voisines brûlées dans la rue de Lille.

Dans aux Cuillerier, le bâtiment où étaient la Chapelle et le grand escalier n'a pas souffert beaucoup du incendie, puisque le châssis en bois des fenêtres n'ont pas même été brûlés. Dans le pavillon central, les stucs et dorures intérieurs ne sont pas entièrement tombés, ce qui ne fait pas supposer une calcination bien profonde, en regard surtout à l'énorme épaisseur des murs, et les pierres altérées pourraient être certainement remplacées en place.

Il en est de même de celle qui dans les baies, avaient été rongées par le flammes. Ce travail a été fait pour la bibliothèque du Louvre, pour le bâtiment du Palais de justice bordant le boulevard du Palais, le quel bâtiment était rempli de papiers de l'Etat civil, provenant des anciens arrondissements de Paris, et il avait des murs d'une épaisseur ordinaire, 50 à 60 centimètres. Comment serait-il impraticable pour les gros murs des Cuillerier qui renfermaient bien moins de matières inflammables ? En tout cas, toutes les colonnes, et toute l'architecture extérieure, si riche de détails, n'ont pas été atteintes.

Dec 44
3/4

par le feu.

M^r le général de Chabaud Latour a fait visiter ce lieu par son architecte, et cet homme d'art lui a déclaré qu'elles pouvaient parfaitement être restaurées.

Notre ancien collègue, le baron de Visols, qui s'y connaît, avait la même conviction. C'était, pour la sauvegarde la résolution de M^r Schœffer de conserver ce monument si précieux pour l'histoire & pour les arts, chef-d'œuvre de Philibert Delorme. La Commission de l'Assemblée Nationale, chargée d'examiner la question, avait conclu dans le sens de la conservation. Rapporteur, M^r Trochu.

Enfin je ai vu par moi-même étranger à ces questions, ayant étudié avec amour l'architecture à l'École Polytechnique & à Metz et ayant passé ma vie à bâtir & à restaurer.

J'aurais compris que, ainsi que l'avait demandé M^r de Dr Rouffels, on assurât la conservation de ce débris pour servir d'enseignement aux Parisiens, alors surtout qu'on n'avait aucun emploi actuel à donner à l'édifice restauré. Mais acheter de le démolir ce serait du vandalisme, et compléter l'œuvre de la Commune ! Certes, on ferait plaisir aux exilés qui reviennent de Vaucluse, en faisant disparaître ce témoignage de leurs fureurs sauvages.

Je vous supplie, Messieurs le Ministre, de ne vous en rapporter, quant à la possibilité de restaurer ces ruines ni à M^r de Cordailles qui a une parti pris sur cette question, ni à M^r Lefuel, qui comme tous les artistes d'aujourd'hui, ne doit par amour à réparer, réparer. Difficile que de faire du neuf, et préférerait sans doute attacher son nom à la reconstruction complète du Palais le plus en évidence de la Capitale. Il faudrait au moins soumettre la question à une commission d'archi-

Doc 44
4/4

lecter et d'ingénieurs, choisis de manière à ce que ni
l'intérêt, ni la passion politique ne peut influencer
leur jugement.

Veuillez excuser, Monsieur le Ministre, la
longueur de cette lettre dictée par un sentiment patri-
otique, et agréer l'assurance de ma haute considéra-
tion.

Yves d'Arboville
ancien député du Loiret à l'Assem-
blée nationale de 1871,
rue de Grenelle s.g. 25.

À Son Excellence Monsieur le Ministre
des Travaux Publics
M. le Ministre
1884 — 31. 10. 1884
11 MAI 1878

Je vous envoie, Monsieur, ce plan de la section de
la rue de la Ville, ce plan est le plus grand
et le plus complet que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.
Il me paraît que ce plan est le plus complet
et le plus exact que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.
Je vous envoie, Monsieur, ce plan de la section de
la rue de la Ville, ce plan est le plus grand
et le plus complet que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.
Il me paraît que ce plan est le plus complet
et le plus exact que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.

travaux, dans la place de la section de la rue de la Ville, ce plan est le plus grand
et le plus complet que j'ai pu obtenir de la Commission de l'Architecture.
Il me paraît que ce plan est le plus complet et le plus exact que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.

Je vous envoie, Monsieur, ce plan de la section de la rue de la Ville, ce plan est le plus grand
et le plus complet que j'ai pu obtenir de la Commission de l'Architecture.
Il me paraît que ce plan est le plus complet et le plus exact que j'ai pu obtenir de la
Commission de l'Architecture.

Doc 46
1/1

PROFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Monsieur Benoit

Docteur Médecin

roue de la Doune 99

Dec 47
1/8

Reconstruction du Palais des Evénements.

Nomenclature des pièces relatives à
cette question ⁽¹⁾.



Dossier n.º 1.

- 12 Août 1871 Copie - Devis Descriptif (1^{re} opération) ^(2 Expéditions)
- 6 Février 1872 - 2^e - Rapport fait au Conseil G^{ral} du Bât^{mt} civil par M^r Lafont (3 expéditions)
- 16 2^e 2^e - 2^e - Rapport 2^e 2^e (3 expéditions)
- 19 Avril 1876 - 2^e - Rapport de l'architecte sur l'état actuel des bâtiments. (2 Expéditions)
- 17 Mars 1877 - Extraits d'un Rapport adressé par M^r Lafont à M^r le D^r du Bât^{mt} Civil et du Palais Nat^l
- 5 Mai 1878 Copie d'un Rapport - 2^e - 2^e -

(1) Cette nomenclature ne comprend pas les pièces qui ont été remises à M^r le Directeur du Bât^{mt} Civil et du Palais Nat^l avant le 4 avril 1879.

Dossier n° 2

Avril 1871 - Minute - Projet de Loi relatif: 1° à la reconstruction
ou à la réfection des Bâtimens des Ecoles,
du Louvre, du Palais Royal et de la Colonne
Vendôme, 2° à l'achèvement des Galeries et des
Salles du Muséum, 3° à la Vente des terrains
des M^{tes} des Finances sur le Rivoli et du Palais
du quai d'Orsay. Exposé des motifs.
(3. exposition)

1878 (2) - Minute - Projet de Loi portant ouverture au M^{te}
des Finances Publiques, sur l'Ex^{te} 1878, d'un
Crédit extraordinaire de
pour la reconstruction du Palais des Ecoles,
présenté au nom de M. le Maréchal de
Mac-Mahon par M. C. de Freycinet,
Ministre des Finances et M. Léon Say, M^{te}
des Finances.

Dossier n° 3.

Documents législatifs

2 Avril 1873. - Rapport fait par M^r de Balthouet au nom de la C^{on}
du Budget chargé d'examiner le projet de loi
portant ouverture, en 1873, des Travaux Publics,
d'un crédit de 4,000,000 imputable au Compte
de liquid^{on}.

5 Avril 1873. - Discussion du Rapport

23 Juillet 1874. - Projet de loi concernant les dépenses du Compte de
liquid^{on} pour 1875, (renvoyé à la C^{on} du Budget
présenté par M^r le Maréchal de Mac-Mahon, et
par M^r Mathieu Bodet, M^r de Trémoilles.

11 Juin 1875 - Proposition tendant à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Truiteries, présentée
par M^r le 13^{on} de Virech, membre de l'Assemblée N^{le}

se. Discussion de la Proposition (voir l'officiel du 12, au
Dossier)

22 Juillet 1875 - Rapport sommaire fait au nom de la 3^{on} Commission
d'initiative parlementaire chargé d'examiner la
proposition de M^r le 13^{on} de Virech, tendant à la
nomination d'une commission appelée à étudier la
question des Truiteries, par M^r Bonnet, membre
de l'Assemblée Nationale.

3 Avril 1876 - Proposition de loi tendant à la nomination
(Sénat) d'une Commission chargée d'étudier la question
du Sal. de Guileries, présentée par M^r Alfred
Morret, Sénateur.

17 Mai 1876 - Rapport sommaire fait au nom de la 1^{re} Commission
(Sénat) d'initiative parlementaire chargée d'examiner
la proposition de loi de M^r A. Morret tendant
à la nomination d'une Com^{me} chargée d'étudier
la question de Guileries, par M^r Robert Dechaux
Sénateur.

22 Mai 1876 - Discussion (la proposition est prise en considération)
(Sénat)

Sénat - Session 1876 - Feuilleton n° 23.

Ordre du jour de convocation du 30 Mai 1876
Commission chargée d'examiner la proposition de M^r Morret
à 1 heure - Commission n° 3.

Membres de cette Commission :
(Voir le feuilleton)

Officiel du - La Commission instituée par le M^r de Brocaux
13 Janvier 1877. Subles s'est réunie le 12, au M^r sous la
présidence de M^r A. Christophe.
C'est de la Commission.

Officiel du - Rapport adopté le 28 8^{bre} 1876 par la Sous-Comm^{me}
14 Janv^r 1877 chargée de l'examen préparatoire des questions
qui soulèvent l'état actuel de Sal. de Guileries.

Dossier N° 4.

6 juillet 1875. - Rapport du Secrétaire G^{al} au Ministre
du Trav^r Publi^c. proposant d'instituer
une Commission spéciale.

se. - Arrêté instituant une Commission spéciale.
Chargée d'étudier les questions relatives
à la reconstruction du Sal. de Cuillerin
et du Palais du quai d'Orsay.
Membres:
(Voir l'arrêté).

Correspondance des membres de
la Commission

Doc 47
6/8

Dossier N° 5

Procès-Verbaux et Rapports du Comité

21 8^h 1876 - Copie du Procès-verbal de la séance tenue par
la Sous-Commission

28 8^h 1876 - { Rapport de la Sous-Commission sur l'état actuel
du Pal. de Cuillerie (M^r Reynaud, rapporteur)
reçu à la séance
le { 4 Plans joints au dit rapport (Reproduction)

7 Avril 1877 - Procès-Verbal de la séance tenue par la
Sous-Commission (Munis à la sous-comm. - M^r V)

30 Avril 1878 - Copie du Procès-Verbal de la séance tenue
par la Commission de Cuillerie.

Doc 47
7/8

Dossier 11° 6

- 1878 Notes Diverses du Ministre et du Directeur
- 3 Mars 1878. Lettre du Directeur à M^r de la Porte, Député.
(Minute).
- 9 Avril 1878. Notes Diverses.
Recu de Plans remis à M^r Lafont
Signé: Gagnier.
- 21 Avril 1878. Lettre de M^r d'Abouville au Ministre
- 1875 — Correspondance de M^r Heynaud, Inspecteur Général des
Dossier 7. Ponts et Chaussées.
- Rapport du Directeur au Ministre
- 1877 — Recu remis pour le Conseil Municipal dans sa
Dossier 11. séance du 1^{er} Avril 1877.
- 6 Avril 1877. — Lettre au M^r de l'Instruction Publique sur les 13^{es} Arts
(Préparation d'un projet de loi pour la restauration des
bâtiments).
- Janvier 1877. Pétition de M^r Bailler. Prie le Chamberlain Député
de vouloir bien s'occuper de la réedification des bâtiments
et du Salin d'Orsay. (Renvoi au M^r de M^r de la Porte Sublin).

Doc 47
8/8

Dossier n° 7.

Opinion de la Commission
Articles de Journaux
Projets.

HIVES
MALES

Dossier n° 8

Projets divers présentés par divers

N^o 4.

—
Reconstruction

Du Palais Des Evêques

—
Rapport et Procès

Du 6 juillet 1876

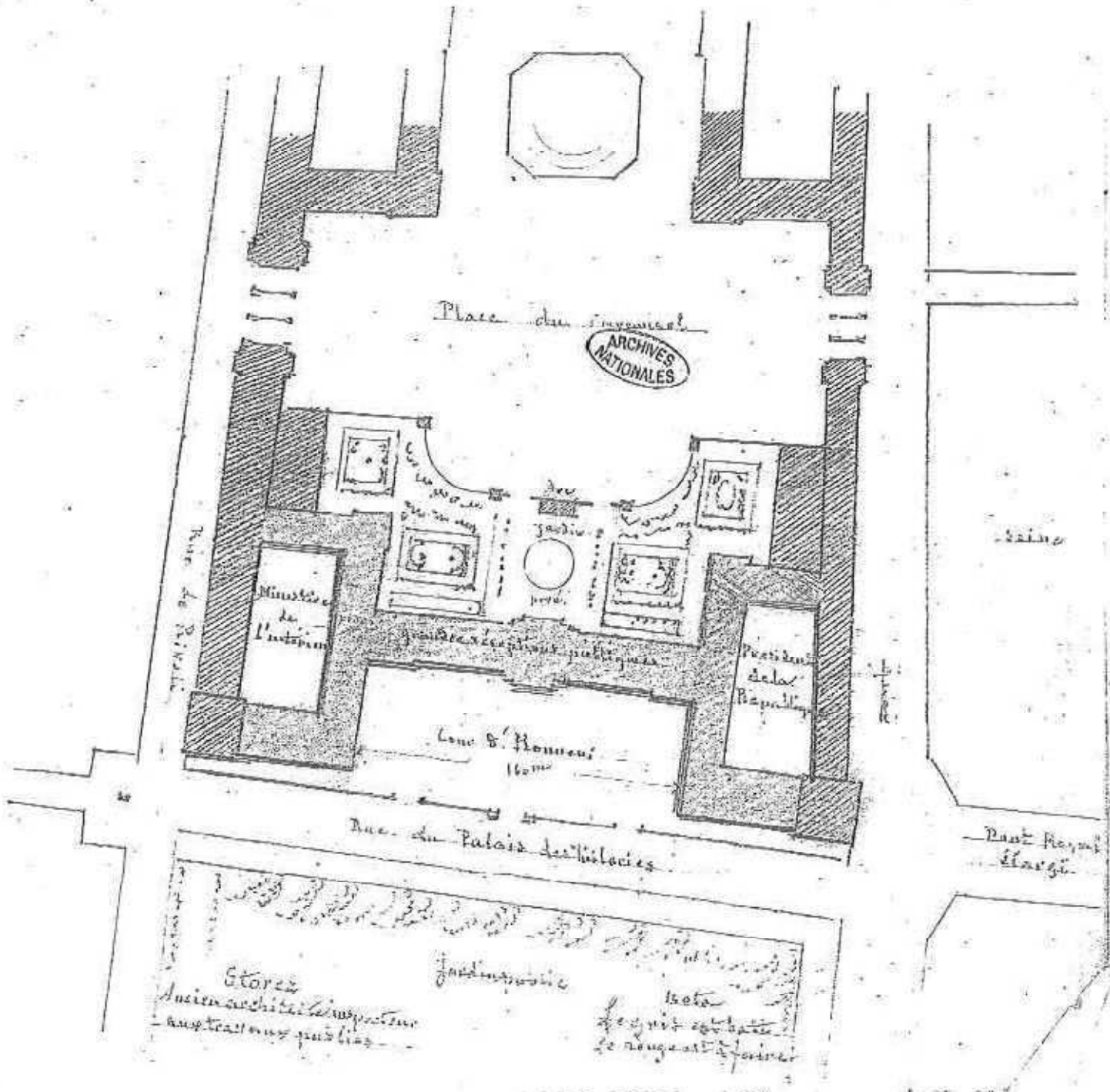
Institution Commission spéciale



—
Correspondance

Doc 49
1/1

10. 1848,
6-20.



Projet de loi

relatif: 1° à la reconstruction ou à la
réfection d'une partie des Bâtimens des
Guerres, du Louvre, du Palais Royal et à la
Colonne de la place Vendôme.

2° à l'achèvement des Galeries et des Serres
du Muséum. 3° à la vente des terrains du
Ministère des Finances au de Rivoli et du
Palais du quai d'Orsay.

Exposé des motifs.



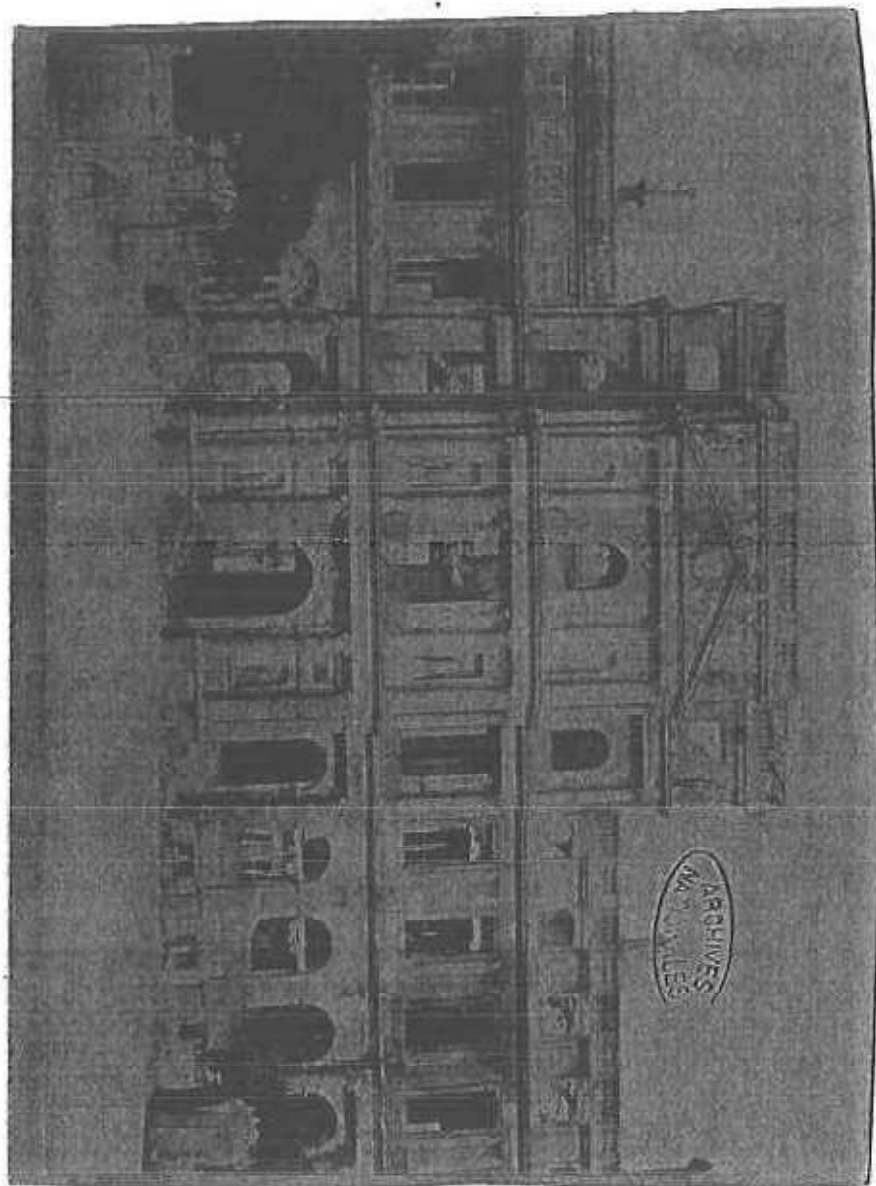
Messieurs,

Immédiatement après la défaite de l'insurrec-
tion, le Gouvernement a dû se préoccuper des
mesures à prendre pour enlever, le plus tôt
possible, les places et des voies publiques de
la Ville de Paris, les débris qui y avaient
accumulés la main criminelle des incendiaires,
et un crédit de 100,000 francs a été demandé
à cet effet par un projet de loi que nous avons
renvoyé à la Commission du Budget.

C'était là, toutefois qu'une

Doc 81

1/1



Ministère des Travaux Publics

Assemblée Nationale



Séance du 5 avril 1873.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des travaux publics, d'un crédit de 4 millions, imputable au compte de liquidation des diverses charges résultant de la guerre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Beulé. Il n'y a pas d'attaque.

M. de Fourton, ministre des travaux publics. Le Gouvernement est d'accord avec la commission.

Quelques membres. L'ajournement !

M. Paris (Pas-de-Calais). Il serait bon que M. le rapporteur fournit des explications.

Sur divers bancs. Lisez le rapport !

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le marquis de Talhouët, rapporteur. M. Gouin vient de vous demander d'écarter la discussion générale sur le compte de liquidation; mais, le projet dont il s'agit maintenant a pour objet d'ouvrir au ministre des travaux publics un crédit indispensable pour sauvegarder des monuments qui ont été incendiés. Il y a, en outre, sur le bord de l'eau, un bâtiment de la galerie du Louvre, dont il faut refaire la couverture en profitant de la belle saison.

Il est donc impossible d'ajourner ce projet. Nous sommes tout disposés à discuter si des objections nous sont faites; mais il est impossible d'ajourner. (Marques d'assentiment.)

M. le ministre des travaux publics. Le Gouvernement est d'accord avec la commission.

M. le président. Je donne lecture du projet de loi :

Article unique. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur le compte de liquidation, un crédit de 4 millions pour travaux à exécuter : au Louvre, aux galeries qui s'étendent sur le bord de l'eau et dans la rue de Rivoli jusqu'à et y compris les pavillons de Flore et de Marsan; au Palais-Royal et à la colonne de la place Vendôme.

M. Raudot. Mais c'est préjuger toutes les questions !

M. Edouard Charton. Je demande la division !

Plusieurs membres. L'ajournement !

M. le ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. de Fourton, ministre des travaux publics. Je prie l'Assemblée de ne pas prononcer l'ajournement. Les réparations et les travaux de reconstruction qu'il s'agit de faire, d'une part à la galerie du bord de l'eau et au pavillon de Flore; de l'autre, à la galerie de Rivoli et au pavillon de Marsan, enfin au Palais-Royal, sont des travaux d'une extrême urgence. (C'est vrai !) Le Gouvernement et la commission sont

en l'honneur de présenter à la commission du budget un projet d'ensemble, nous nous sommes mis d'accord pour écarter tout ce qui pouvait faire l'objet d'une contestation quelconque.

En ce qui concerne le projet relatif à la colonne Vendôme, il a été bien entendu que l'allocation du crédit n'était accordée que sous la réserve de la discussion de la loi spéciale, en ce moment soumise à l'Assemblée.

M. Faye. Il faudrait distinguer les travaux neufs des travaux de simple réparation.

M. le ministre. On me dit qu'il faut distinguer entre les travaux neufs et les travaux de réparation.

Il s'agit purement et simplement de travaux de reconstruction du gros-œuvre de ces divers bâtiments qui dépourissent à l'heure qu'il est.

M. du Breuil de Saint-Germain. Je demande la parole.

M. le ministre. ... et qu'on ne peut pas laisser dans l'état actuel sans que ce ne soit un spectacle de ruine qu'il n'est pas convenable de laisser subsister dans Paris. (Exclamations diverses à droite et au centre.)

M. Faye. Cela ne peut s'appliquer à la colonne de la place Vendôme.

M. le ministre. En ce qui concerne la colonne de la place Vendôme, permettez-moi de donner quelques explications.

Le projet de loi soumis à l'Assemblée pour la reconstruction est à l'ordre du jour, mais sa discussion ne pouvant venir avant la séparation de l'Assemblée, aura lieu après son retour. La commission du budget a seulement porté dans le crédit de 4 millions une somme de 255,000 fr. pour le cas où, par ce projet de loi, vous décideriez la reconstruction de la colonne de la place Vendôme. (Réclamations sur plusieurs bancs.)

M. le comte d'Abbadie de Barrau. On ne peut pas reconstruire la colonne de la place Vendôme avant que l'Assemblée n'ait pris une décision à cet égard. (Bruit.)

M. le président. Je prie l'Assemblée de faire silence. Il est impossible d'entendre les observations de M. le ministre.

M. le ministre. Cette somme de 255,000 fr. est évidemment en réserve jusqu'au moment où l'Assemblée aura statué. (Exclamations diverses.)

Plusieurs membres. Il faut ajourner les 255,000 francs !

M. le ministre. Il ne saurait y avoir de difficulté sur ce point, et si l'Assemblée le désire, on peut retrancher du crédit de quatre millions la somme de 255,000 fr. et réduire par conséquent ce crédit à 3 millions 745,000 fr. (C'est cela ! c'est cela !)

M. Du Breuil de Saint-Germain. Je demande au Gouvernement et à la commission du budget de nous éclairer sur un point important.

Ce vote de quatre millions implique-t-il en

M. Vitet. Vous n'avez donc pas lu le rapport ?

Plusieurs membres. Lisez le rapport !

M. Du Breuil de Saint-Germain. Dans la cas contraire, n'y a-t-il pas quelque inconvénient, dans un vote qui semble préjuger une question de droit d'une certaine importance, à savoir la responsabilité de la ville de Paris ? (Très-bien ! sur quelques bancs.)

M. le rapporteur. Messieurs, le rapport de votre commission du budget indique de la manière la plus formelle que la question de la reconstruction du palais des Tuileries est entièrement réservée.

Un membre à droite. On ouvre un crédit, cependant.

M. le rapporteur. Non, on n'ouvre pas de crédit pour les Tuileries, on déclare au contraire qu'on ajourne cette dépense.

En ce qui concerne la colonne de la place Vendôme, un projet de loi spécial était à l'ordre du jour. La commission du budget était donc obligée de s'enquérir de la possibilité d'ouvrir un crédit pour cet objet, si la reconstruction était votée. Vous n'avez pas encore voté ce projet de loi spécial. Vous pouvez donc réserver la question de ce crédit.

Quant à ce qui concerne le palais des Tuileries, je répète qu'il est parfaitement entendu qu'aucune dépense ne sera faite pour sa reconstruction. La commission du budget et le Gouvernement sont, à cet égard, parfaitement d'accord. (Mouvements divers.)

M. le ministre des travaux publics. Oui, parfaitement d'accord.

M. Mottet. Expliquez clairement de quoi il s'agit.

M. le rapporteur. Messieurs, on me demande de quoi il s'agit. Si je ne donnais pas d'autres explications à l'Assemblée, c'est que je pensais que vous aviez bien voulu prendre connaissance du rapport de votre commission. (Marques d'assentiment.)

M. Raudot. Il n'y a que deux jours qu'il est distribué.

Un membre. On ne s'attendait pas à la discussion.

M. le rapporteur. Pour répondre à votre désir, je pense qu'il me suffira de vous faire connaître la répartition du crédit qui vous est demandé.

Pour la restauration du Palais-Royal, la dépense est évaluée à 1,500,000 fr. On ne peut employer utilement, dans le cours de l'année 1873, qu'un million. C'est pour ce motif que nous vous proposons seulement d'y affecter un million. Car tout le monde comprendra l'indécision qu'il peut y avoir à assurer le plus promptement possible une bonne installation des services de conseil d'Etat ; c'est là ce qu'il sera possible d'obtenir d'une manière satisfaisante, d'après les plans qui nous ont été soumis pour la restauration du Palais-Royal.

Votre commission a donc été unanime pour reconnaître que ces dépenses étaient urgentes.

M. Raudot. La ville de Paris est responsable.

M. le rapporteur. On propose ensuite un million pour la réfection des toitures incendiées du bâtiment sur le quai et l'achèvement de la grande galerie et de son escalier.

Les murs de l'aile sur la bord de l'eau, qui a été achevés depuis peu d'années, et ceux du pavillon de Flore, sont encore en bon état, mais la couverture est entièrement à refaire. Si vous ajournez ce travail, la conséquence qui en résultera, c'est que plus tard vous vous trouverez en face de dépenses beaucoup plus considérables.

Nous vous demandons de commencer le plus tôt possible cette restauration parce qu'elle se fera dans de meilleures conditions pendant la belle saison qu'à une autre époque de l'année. (Marques d'assentiment.)

M. le vicomte de Lorgueil. C'est au compte de la ville de Paris ?

M. le baron de Vinols. C'est Paris qui doit supporter cette dépense !

M. le rapporteur. Croyez-vous qu'on arrivera à un résultat utile en ajournant ces travaux, sous prétexte de les laisser au compte de la ville de Paris ?

M. le vicomte de Lorgueil. Certainement, je le crois.

M. le rapporteur. Je ne le pense pas.

Je passe à la reconstruction de l'aile des Tuileries sur la rue de Valenciennes et à ce qui concerne le pavillon de Marsen.

Il s'agit encore de travaux de couverture pour l'aile située sur la rue de Rivoli.

Quant au pavillon de Marsen, il a été si maltraité par l'incendie, qu'il fut absolument le démoli. On nous a assuré qu'on ne saurait le maintenir plus longtemps sans danger pour le public. C'est pour commencer la restauration du pavillon de l'aile de la rue de Rivoli, et faire démolir le pavillon de Marsen que nous vous demandons, sur l'exercice 1873, un crédit de 745,000 francs.

M. Raudot. Pour la démolition seulement ?

M. le rapporteur. Il est nécessaire de démolir le pavillon de Marsen, puisqu'on ne peut le maintenir dans l'état où il est. (Interruptions diverses.)

J'arrive, messieurs, à la reconstruction de l'ancienne bibliothèque du Louvre.

La bibliothèque du Louvre est de tous nos monuments celui pour lequel le désastre résultant de l'incendie a été le plus complet. (C'est vrai !) à ce point que, lorsqu'il s'est agi de démolir les parties qui avaient été un peu moins atteintes que les autres, au lieu de s'y prendre par les moyens ordinaires, on a été obligé de faire tomber à la fois des pans de mur tout entiers. La dépense de reconstruction de ce bâtiment est évaluée à 1,800,000 francs. Nous estimons que, dans le courant de l'exercice 1873, il pourra être employé un million.

Cette dépense est d'autant plus utile qu'elle permettra de consacrer ce million aux services du ministère des finances et de les compléter.

Les sacrifices qui vont être demandés sont indispensables au point de vue de la conservation de nos monuments.

Si l'opinion de votre commission était admise, ils permettraient de consacrer à nos musées toute l'aile du bord de l'eau y compris le pavillon de Flore en leur donnant ainsi l'espace nécessaire pour pouvoir y exposer toutes nos richesses artistiques. (Marques d'approbation.)

Du côté de la rue de Rivoli vous pourriez concentrer tous vos services financiers. Les bureaux du ministère des finances qui ne sont pas en ce moment réunis à l'administration centrale, pourraient trouver place dans le bâtiment de la bibliothèque du Louvre, lorsqu'il sera reconstruit. La dépense d'appropriation ne dépasserait pas 300,000 à 400,000 fr. et ce bâtiment est entièrement enlaidi dans les parties occupées déjà par le ministère des finances.

Nous n'avons pas voulu préjuger une autre question, concernant la destination qui pourrait être donnée à l'aile située rue de Rivoli. Il serait facile d'y installer la cour des comptes, qui a des rapports constants avec le ministère des finances ; les dépenses seraient beaucoup plus considérables s'il s'agissait de relever l'ancien bâtiment de la cour des comptes. Mais nous réservons complètement cette question.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, ce sont les travaux de réparation ; si vous les ajournez, vous pouvez être certains que les dépenses qu'on aura à vous proposer l'année prochaine seraient beaucoup plus considérables. (Oui ! — Très-bien !)

Nous ne faisons aucune difficulté de réserver la question de la colonne de la place Vendôme. Le jour où vous aurez voté ce projet, il nous suffira de vous dire que c'est au compte de liquidation que vous trouverez les ressources nécessaires pour y faire face. (Très-bien ! — Aux voix !)

M. Paris (Pas-de-Calais). Je ne veux faire qu'une simple observation relativement au crédit qui nous est demandé pour la reconstruction de la colonne Vendôme. Nous avons proposé un amendement qui a pour but d'inviter le Gouvernement à demander au sieur Courbet la réparation du dommage causé par la destruction de ce monument. (Très-bien ! sur divers bancs.)

Plusieurs membres. Il ne s'agit pas de cela !

M. Paris (Pas-de-Calais). Nous espérons que dans l'intervalle qui va s'écouler entre le vote que nous allons certainement mettre aujourd'hui, et le jour où nous voterons la reconstruction de la colonne Vendôme, le Gouvernement acceptera son action devant les tribunaux. (Aux voix ! aux voix !)

M. le président. M. le ministre des travaux publics vient de déclarer...

l'ajournement du crédit relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme. Mais je dois faire observer que d'après le libellé du projet de loi, l'Assemblée n'est pas appelée à émettre un vote distinct sur chacun des différents crédits; le projet de loi ouvre un crédit total de 4 millions dont l'affectation est indiquée; de telle sorte que pour répondre à la pensée de M. le rapporteur et à celle du Gouvernement, il faut modifier la rédaction de cet article unique.

M. le rapporteur vient de déposer entre mes mains un amendement qui consiste à réduire le crédit de 4 millions à 3,745,000 francs, et, dans l'indication des affectations diverses de ce crédit, à effacer les mots « et à la colonne de la place Vendôme ». (C'est cela! — Très-bien! très-bien!)

Je consulte l'Assemblée sur l'article unique du projet de loi, ainsi amendé, et comme ce projet de loi entraîne une allocation de crédit, il va être procédé au vote par la voie du scrutin.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	574
Majorité absolue	287

Pour	506
Contre	42

L'Assemblée a adopté.

Ministère
de l'Agriculture, du Commerce

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

COMMISSION

DES
PHARES.

RECEVÉ

7. 3

Bureau D 9 juillet 1878

Paris le 21 juin 77

Monsieur le Ministre,

Je viens d'apprendre, avec une pénible surprise,
qu'il est sérieusement question de démolir à l'île
l'abbaye de la Chaux de Tuckersid, mon

premier mouvement m'a porté à adresser la lettre
ci-jointe à M. le B. de l'Isle qui paraît
avoir pris l'initiative d'une opposition à cette
ingratitude. Mais j'ai reconnu, après
l'avoir lue, qu'il ne m'était pas permis
d'intervenir autrement, pour votre affectionnée,
dans une affaire qui ressortit à votre
administration.

J'ai en conséquence l'honneur, Monsieur le
Ministre, de vous transmettre ma lettre, en
vous priant de vouloir bien statuer sur la
question si lui-même.

Avec un respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble
et dévoué serviteur
Chagnon

Doc 54
4/1

Ministère

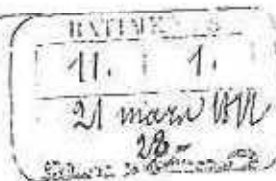
DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION

DES TRAVAUX

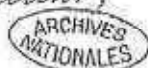
Paris, le 17 - Mars 1877

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Directeur du Patrimoine Civil
et du Palais National.

Monsieur le Directeur,



En vous remettant le devis des travaux de restauration du
Palais des Tuileries, j'espère que j'applique la marche
que j'ai cru devoir suivre pour l'établir.

Je n'ai pas à m'écarter des indications que donnait le
rapport de la Sous-Commission : le programme qu'il contient,
si peu complet qu'il soit, est jusqu'à présent le seul que
l'on ait fait connaître : Aussi me suis-je borné à calculer
les dépenses des opérations envisagées, les seules sur lesquelles
l'avis de la Sous-Commission, exprimé par son rapporteur, était
sérieusement formulé :

Premièrement, Restaurer et consolider les murs extérieurs
Deuxièmement, Fermer par des murs pignons les deux
brèches que la démolition de l'Ancien a créées.

Troisièmement, Démolir les constructions ajoutées sous
Louis-Philippe et Napoléon III ; au droit du Salon sur
le jardin, et rétablir dans leur forme et leur décoration
d'antiquité les murs de la façade en reculant, qui, jusqu'à

N° 1761.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1873.

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1873.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET * CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET
DE LOI PORTANT *ouverture, au Ministre des Travaux publics,*
d'un crédit de quatre millions imputable au compte de
liquidation des diverses charges résultant de la guerre,

PAR M. LE MARQUIS DE TALHOUËT,

Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Notre honorable collègue, M. Gouin, a été chargé de vous présenter un rapport d'ensemble sur le projet de loi portant création d'un *compte de liquidation* des diverses charges résultant de la guerre.

Il vous a fait connaître le montant des dépenses auxquelles il s'agit

* Cette Commission est composée de MM. Vitet, *Président*; le marquis de Talhouët, de Lavergne, *Vice-Présidents*; Bardoux, Wilson, le baron de Ravinot, Jphusson, *Secrétaires*; Cochery, Magnin, Descilligny, le baron de Soubeyran, le duc Decazes, le comte de Maille, Margaine, Target, Peltrean-Villeneuve, Laurent, Ducloux, Guichard, Ancel, Baulé, André (Charente), Mathieu-Rodet, Gouin, le vicomte de Meaux, Edmond Adam, Germain, Chesnelong, Alfred André (Seine), Monjaret de Kerjégu.
(Voir le n° 1639).

de pourvoir et les ressources qui peuvent y être affectées. Il a posé en outre les principes qui devront présider au règlement de ce compte et en vertu desquels des projets de lois spéciaux seront introduits tous les ans pour déterminer, dans les limites des évaluations générales, les dépenses qui devraient avoir lieu, en ouvrant les crédits correspondants.

Parmi les dépenses auxquelles ce *compte de liquidation* aurait à faire face, figure pour le Ministère des Travaux publics, une somme de 18 millions affectée à la reconstruction des édifices publics qui ont été incendiés ou détruits pendant la Commune.

Sur cette somme de 18 millions, on vous propose à l'art. 5 du projet d'ouvrir, pour 1873, un crédit de 4,000,000 destiné à entreprendre les travaux de restauration des Tuileries, du Louvre, du Palais-Royal et de la colonne de la place Vendôme.

C'est uniquement sur cette partie du compte de liquidation que j'ai été chargé de vous présenter les résolutions de votre Commission du budget.

Elle a pensé qu'après avoir assuré les ressources nécessaires pour arriver le plus promptement possible à la libération du territoire, il y avait lieu de ne pas maintenir plus longtemps nos monuments publics dans un état de ruine qui chaque jour amène de nouvelles dégradations et aggrave les sacrifices que vous serez appelés à faire.

Les devis qui nous ont été soumis ont été dressés en n'y comprenant que les travaux de gros œuvre sans y joindre les frais des installations intérieures destinées à varier suivant les services auxquels les bâtiments pourront être affectés.

Les travaux dont l'exécution nous est proposée s'appliquent aux Tuileries, au Louvre, au Palais-Royal et à la colonne de la place Vendôme.

Ils se décomposent de la manière suivante :

1 ^{re} Reconstruction du palais des Tuileries, . . .	8.500.000 fr.
2 ^e Réfection des toitures incendiées des bâtiments sur le quai, achèvement de la grande galerie et de son escalier	2.000.000

Report.....	10.500.000
3° Reconstruction de l'aile des Tuileries sur la rue de Rivoli et du pavillon de Marsan.....	4.000.000
4° Reconstruction des bâtiments de l'ancienne bibliothèque.....	1.800.009
5° Restauration du Palais-Royal.....	1.500.000
6° Reconstruction de la colonne Vendôme....	255.000
Total....	18.155.000

La reconstruction de la colonne de la place Vendôme a été l'objet d'un projet de loi présenté par le Gouvernement dans la séance du 22 mai 1871. Un rapport spécial vous a été soumis sur cette question. Si vous adoptez cette dépense montant à 255,000 fr., c'est sur le *compte de liquidation* qu'elle devra être prélevée et nous vous proposerions alors de la comprendre dans le crédit de 4,000,000 que M. le Ministre des Travaux publics demande pour 1873.

Colonne de
la place Vendôme.

La restauration du Palais-Royal permettrait d'y établir le conseil d'Etat qui occupe provisoirement, rue de Grenelle, les bâtiments de l'ancien ministère de l'intérieur. Ce projet donnerait lieu à une dépense totale de 2,205,000 fr. Mais la partie qui concerne la reconstruction des bâtiments incendiés figure seule au *compte de liquidation* et s'élève à 1,500,000 fr.

Palais-Royal.

Un million pourrait être utilement employé en 1873. Nous sommes d'avis d'accorder ce crédit en raison de l'importance qu'il y aurait à assurer le plus promptement possible une bonne installation des services du Conseil d'Etat.

Si aucune hésitation ne s'est produite au sujet de la restauration du Palais-Royal et de la colonne Vendôme, il n'en a pas été de même lorsqu'il s'est agi de décider le parti auquel nous devons nous arrêter pour le Louvre et les Tuileries. On vous propose d'y consacrer 16,300,000 fr. sur les 18,000,000 qui vous sont demandés *au compte de liquidation*.

Nous avons dû reconnaître qu'il était impossible de restaurer les

Palais des Tuileries.

Tuileries. Dès lors, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu d'en entreprendre la coûteuse reconstruction, lorsque nous ne pouvions déterminer quelle affectation ce monument devrait recevoir dans l'avenir ; s'il serait conçu de manière à satisfaire aux nécessités de l'habitation et de la réception, ou s'il serait destiné à des expositions d'œuvres artistiques.

Le projet, tel qu'il a été étudié, entraînerait une dépense de 8.500,000 fr. Dans ce chiffre, on ne comprend que les travaux de grosses constructions et de décoration extérieure, sans rien préjuger pour la distribution intérieure.

Il ne porte que sur la partie du palais élevée par Philibert Delorme ; les ailes bâties par Leveau pour réunir cet ancien palais aux deux pavillons de Flore et de Marsan, seraient remplacées par des galeries ouvertes, au travers desquelles : de la cour du Carrousel, on aurait la perspective du jardin des Tuileries et du jardin des Tuileries, on apercevrait le développement des constructions du nouveau Louvre.

Nous vous proposons de réserver entièrement cette question. Nous pensons seulement qu'on pourrait autoriser le Gouvernement à démolir les galeries qui réunissent le palais de Philibert Delorme aux deux pavillons de Flore et de Marsan, puisque, dans aucun cas, elles ne sauraient être conservées. On pourrait ainsi juger l'effet produit par le monument réduit à ses proportions primitives.

Réfection des toitures incendiées de la galerie sur le quai et du pavillon de Flore.
Achèvement de la grande galerie et de ses escaliers.

Parmi les travaux qui vous sont proposés, ceux qui ont pour objet de refaire les toitures de la galerie sur le quai et du pavillon de Flore, nous ont paru ne pouvoir être ajournés sans les plus graves inconvénients.

Sur une longueur de 190 mètres, les combles de cette aile neuve ont été entièrement consumés. Aussitôt qu'il fut possible de porter un premier remède aux désastres laissés par la Commune, un crédit fut accordé pour établir une couverture provisoire qui n'a pu résister aux orages du dernier hiver. Il serait donc urgent de commencer ces réparations qui entraîneront une dépense de 1,400,000 fr.

Votre Commission approuverait également le projet, montant à

2^e Bureau

ministère

le

10
25 Avril 1878.

187

Monsieur le Sénateur et cher Collègue,
vous faites partie d'une Commission qui
a été instituée le 6 juillet 1876 par l'un des
mes prédécesseurs, M. Christophle, à l'effet
d'étudier les questions relatives à la reconstruction des Truieries et du Palais du Quai d'Orsay.

L'attention du Gouvernement ayant été
appelée à nouveau sur la première de ces
deux affaires, je désirerais que la Commission
se réunît au moins encore une fois, pour
réviser les travaux auxquels elle s'est livrée,
et formuler nettement son avis sur les divers
points qu'elle a étudiés.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien vous rendre à la réunion qui aura lieu le mardi 30 avril à 9 heures
à la Direction des Bâtimens civils et des Palais Nationaux.

Agitez, Monsieur le Sénateur et cher Collègue,
l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,

ARCHIVES
NATIONALES

M. Christophle a eu l'honneur de vous adresser la lettre qui vous informe de la formation de la Commission et de la mission qui lui est confiée. Cette Commission a été nommée comme ayant pour objet de se réunir à l'occasion de la reconstruction des Truieries et du Palais du Quai d'Orsay. Elle devait se réunir au moins encore une fois, pour réviser les travaux auxquels elle s'est livrée, et formuler nettement son avis sur les divers points qu'elle a étudiés. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous rendre à la réunion qui aura lieu le mardi 30 avril à 9 heures à la Direction des Bâtimens civils et des Palais Nationaux. Agitez, Monsieur le Sénateur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

composant dans cette loi la détermination de l'indemnité pour l'Etat des travaux -

Cabinet

du Ministre

[illegible]

Note

1

La lettre 210. Bessinger ne
semble pas avoir l'age
d'un jeune - M. le capitaine
pari M. le D^{re} de B^{re} B^{re}
c'est tout le monde
les jeunes - même les
et les -

Chief agent in Lubbock

[Handwritten signature]



Mr. Langdon, Secretary District No. Boston-Spawville

Paris, le 19 avril 1876

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Monsieur Le Ministre,



M^r le Directeur des Batiments Civils, m'a fait
savoir votre désir d'avoir un rapport sur le palais
des Tuileries, et je m'empresse de mettre sous vos yeux
un résumé des Considérations qu'à plusieurs reprises
j'ai dû présenter, suivant la nature des Demandes qui
m'étoient adressées. — Si vous voulez le permettre, je
diviserai la question et traiterai quelques uns des
points qu'elle comporte.

Pour moi, l'état actuel démontre surabondam-
ment l'impossibilité d'utiliser, dans une reconstruction
aucun des restes du Palais. — L'incendie a été loin
de se borner à la partie restée debout jusqu'à ce jour;
il avait atteint le pavillon de Marsan et l'aile à
la suite, aussi bien que le pavillon de Flore et
l'aile neuve; les dégâts étoient à peu près identiques.

Si les planchers en bois du palais s'étaient effondrés sous l'action du feu, les fers des planchers neufs s'étaient tordus et leur dilatation avait en maints endroits fait éclater la pierre; mais, tels dom-mages qui fussent faits aux constructions neuves, ils étaient réparables et le travail exécuté dans l'aile neuve l'a bien prouvé par son résultat. C'est qu'on se trouvait là en présence d'une construction homogène et qui sans présenter à beaucoup près d'autres grandes épaisseurs de murs, offrait une solidité de fond que le palais des Tuileries était bien loin d'avoir.

Dans le palais, les murs se composent de parement de pierre, l'un intérieur, l'autre extérieur tout deux de faible épaisseur et l'intervalle qui les sépare est rempli par une limousinerie, fondée en terre et de la plus déplorable exécution. Si forte que soit la dimension de ces murs, il est absolument impossible de songer à y rétablir des planchers qui ont une portée de dix mètres; à ceci, l'on doit ajouter qu'il n'existe aucune cave sous le palais tout entier et que la seule communication reliant les deux ailes se faisait à l'aide d'un couloir régnant sous l'ancienne galerie du côté du jardin. Ainsi l'on n'aurait, même par la partie des fondations, puisqu'à cet égard le palais se reconstruirait, le premier soin serait dans doute d'établir des substructions, seul moyen d'éviter l'humidité dans les rez-de-chaussées.



Dès les premiers jours après le désastre, j'ai émis cette opinion que rien ne pouvait être conservé du Palais des Tuileries, et ses restes à ce moment, se présentaient moins défavorablement qu'aujourd'hui. Dans plusieurs parties, dans la chapelle notamment, il semblait que le feu ait respecté la pierre; c'était une apparence bien trompeuse; car, après quelques jours, de légères fissures se déclarèrent de toutes parts; elles s'accroissaient; la pierre se détachait par échos et présentait bientôt ces effets étranges qui chaque jour deviens plus menaçants.

Mais pour se rendre compte de cette impossibilité de réparation que je ne crains pas de déclarer bien haut, pour dire qu'on ne pourrait rien utiliser du vieux palais, il faut voir chaque partie, examiner soigneusement chaque détail, chaque place, se demander ce qui pourrait en être tiré; - Les efforts et la peine qu'on prendrait dans une restauration auraient pour effet certain d'amener une aggravation de dépense tellement hors de proportion avec le résultat qu'on obtiendrait, qu'il paraît vraiment déraisonnable de songer à une telle entreprise. Je suis cependant bien obligé, Monsieur Le Ministre, de vous en parler puisqu'il est venu à l'esprit de certaines personnes des

restaurer en Consolidant. — Pour elles, peu impor-
la dépense, si l'on arrivait à Conserver quelques
pièces ou plutôt quelques fragments — s'il y a dans
ce désir un Côté honorable, s'il y a aussi quelque
puérilité à le mettre en avant, du moins l'impossibi-
lité absolue n'existerait-elle pas. Certainement il est
possible, facile même jusqu'à un certain point, d'enlever
une à une ces pierres du parement extérieur, dans
je parlais à l'instant et qui portent la décoration
de la chaise, de les étiqueter, de les numérotées et
bien de les remettre à leur ancienne place en les
appuyant contre un mur neuf de bonne construction.
Mais ceci, qui se fait dans des Conditions que j'appel-
lerais exceptionnelles, Conditions qu'aujourd'hui j'applique
moi-même pour l'installation et l'incrustation de la
fameuse porte de Crémone, dans une des salles du
Musée de la Renaissance, au Louvre, serait-il raisonnable
de le mettre en pratique pour les parties même les
plus respectables des façades du palais des Emperes ?
Les personnes qui en parlent le plus haut, souvent ne
les ont vues qu'à distance ; elles ignorent que très
peu de pierres sont intactes, et que la majeure partie
des moulures est restée à l'état frustes ; beaucoup font
bien à tort, honneur à Philibert Delorme d'adjonction

de modifications, de remplacements de-ci de-là, qui ont finalement constitué une véritable mutilation de l'œuvre originale. On oublie ou l'on ne sait pas que Philibert Delorme est, depuis Louis XIV, pour bien peu de chose dans le palais des Tuileries et que le grand Roi a presque complètement dénaturé l'œuvre du maître de la Renaissance française.

De la Conception de Philibert Delorme, il ne reste en somme presque rien; des détails on se souvient son goût épuré, il ne reste que quelques exemples. C'est dans les colonnes du rez-de-chaussée, si justement admirées d'ailleurs, qu'on retrouve la trace de son talent: mais ces colonnes elles-mêmes ont souffert. Depuis bien longtemps et leur vraie place serait maintenant, soit au musée de Clugy, soit à l'école des Beaux-Arts.

ARCHIVES
NATIONALES

Si l'on voulait un jour construire sur ce même emplacement un palais qui rappelés le palais des Tuileries, les fac-simile de ces colonnes rendraient à reprendre la place un instant inoccupée; nul doute que ces précieux modèles ne se présentassent alors dans des conditions positivement meilleures que celles actuelles. On voit l'œuvre avec lequel nos sculpteurs d'ornement reproduisent toutes les époques, et depuis les

DEC 88
6/9

gothique de la Sainte Chapelle et de Notre Dame jusqu'à la Renaissance du Château de Blois et du vieux Louvre; depuis le style Louis XIV de la galerie d'Apollon, jusqu'aux décorations Louis XV de tous les grands hôtels, il n'est point de genre dont l'habileté de nos artistes ne sache faire un trompe-la

Déjà la plus grande partie des moulures et des ornements remarquables des façades des Tuileries a été moulée (car c'est elle est la partie qui n'a pas été copiée déjà) et rien ne serait plus facile que d'avoir une collection tellement complète, qu'aucun point du vieux palais n'y manquât et ne pût reprendre sa place dans une reproduction. - Combien il est fâcheux qu'il n'en puisse être ainsi de la décoration intérieure où l'on du vieux Mansard et de Lebrun avait certainement présenté ses plus beaux spécimens. Voilà ce qu'il faut regretter bien plus que l'œuvre arbitraire et désignée de Philibert Delorme; mais si la facilité de reconstituer, en faisant une copie fidèle, est évidente, peut-être est-il moins aisé d'avoir un programme et l'on ne voit guère quelle destination pourrait être donnée à un palais nouveau: Sans nous préoccuper d'une question dont la solution n'est sans doute pas proche, le but que nous nous proposons en

ce rapport, a été de démontrer l'impossibilité absolue de faire raisonnablement une restauration de l'état actuel ; nous en appelons à tous les gens pratiques ; nous en appelons aussi à ceux qui n'admirent pas de parti pris et sur la notoriété d'un nom, souvent impérieusement donné.

Or, si le palais ne peut être conservé, s'il ne peut être utilisé, on se débarrassera des quelques rares morceaux artistiques qu'il présente encore ne pouvant servir que de modèles, en restant aussi d'intéressants souvenirs, pourquoi laisser sur place une ruine attristante, une déplorable conséquence de nos discordes civiles ? pourquoi ne pas retirer de la surface de Paris ces murs mal assurés et dont la plus simple prudence doit éloigner le visiteur. - Je vous assure, Monsieur Le Ministre, qu'il n'y a dans ces paroles nulle exagération à chaque instant, se détachant des pierres et une inspection de quelques minutes vous rendant compte du danger que peut faire courir à tout moment impétueuse la chute de colonnes et de pans de murs. Quand ce rapport serait plus circonstancié, il ne donnerait jamais l'idée qu'une simple visite doit amener et je ne saurais trop insister, Monsieur Le Ministre, à vous la demander ; elle laisserait certainement dans votre esprit

me brise plus durable que la lecture de ces quelques lignes.

Si vous faisiez décider, Monsieur le Ministre, une démolition que tous de bons esprits demandent, mais par des causes bien diverses, j'aurais à vous soumettre des plans faits depuis longtemps pour la continuation du jardin sur l'emplacement du palais et celui de la Cour jusqu'à la grille du Carrousel. Une disposition de larges pelouses, traversées par des allées qui rendraient l'entrée du jardin des Tuileries, par la place du Carrousel facile et certainement avantageuse pour le public, n'occasionnerait qu'une dépense relativement minime et que couvrirait d'ailleurs en partie la vente des matériaux de démolition.

Vous savez, Monsieur le Ministre, combien sont désirées des voies plus nombreuses de circulation à travers ce grand parallélogramme qui s'étend du Louvre à la place de la Concorde; l'on trouverait au moyen de cet accroissement du jardin fort simple et fort pratique; un moyen de l'ouverture de ces grilles qu'il n'y aurait plus de raison de tenir fermées, une facilité d'accès et de dégagement qui serait aussi appréciée pour sa commodité que pour l'effet de perspective et de vue qui en serait la conséquence.

J'ai l'honneur

Doc 82
9/3

Je vous présente, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma très haute Considération.
L'Architecte du Palais des Tuileries.

H. O. Delu



Doc 59
1/1

Paris le 10 Août 1876

A son Excellence le Ministre des Travaux publics



Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 7 courant pour m'informer que vous m'avez désigné pour faire partie de la commission formée pour étudier la question de la reconstruction des Eglises, ainsi que celle de la destination future du Palais du quai d'Orsay.

Je m'empresse, Monsieur le Ministre, de vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer et je vous exprime mon désir de pouvoir contribuer, par le concours de mes faibles lumières, à la solution de ces intéressantes questions.

Je suis, avec un profond respect,
Vostre dévoué

Le très humble et très dévoué

Serviteur

De Jui

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juillet 1875.

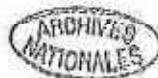
RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,

Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres » nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au » sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-

* Cette commission est composée de MM^l Dupont, *président*; Lestourgie, *secrétaire*; Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Boucau, Warnier, marquis de Pontoi, Pontcarré, Parsy, Teisserenc de Bert, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Luro, comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Gohlet, Monjaret de Kerjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vaulchier, Chatelet, Vétillard, La Serre, Tassin, comte de Trévenoué, Giraud.

(Voir le n° 3086.)

7-1895
11-
1806
Reconstruction
Du Palais Des Evêques

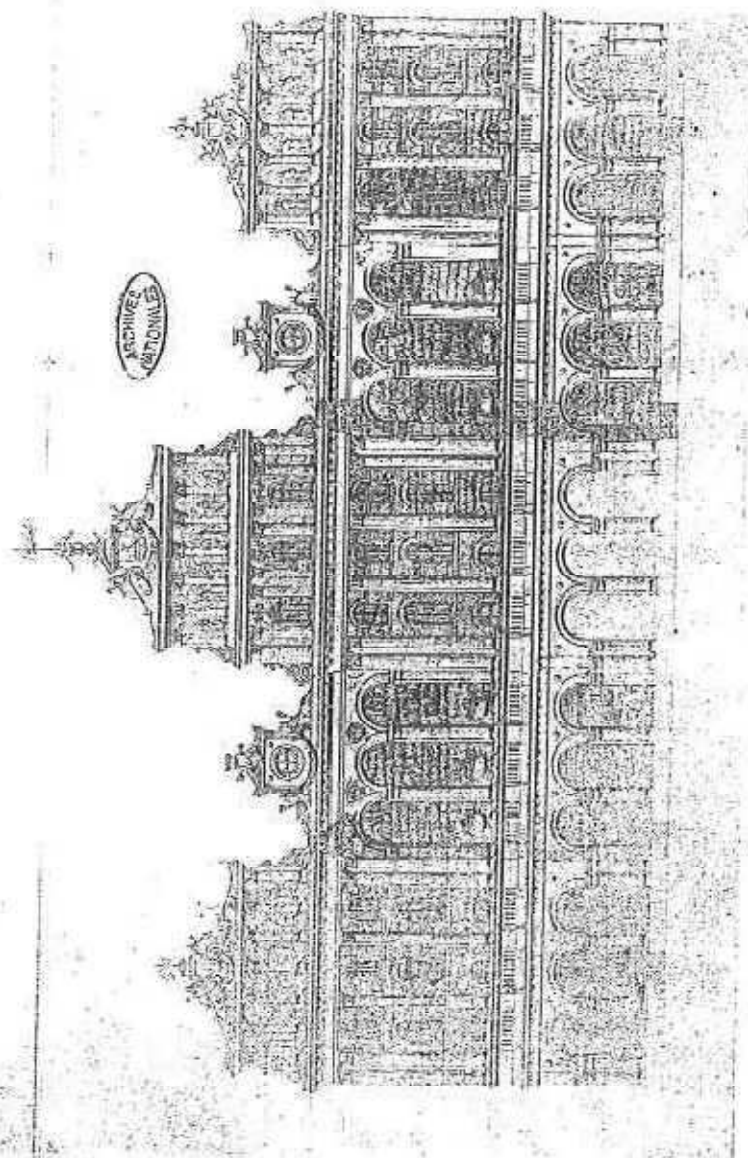
Rapports
Notes et Correspondance

Ann. enris par le Conseil Municipal
(Séance du 17 Avril 1892)

Pétition en F. Baillier (Janvier 1892)



Doc 62
1/1



Projet de loi relatif à la restauration
du Palais des Châtelains

Le Ministre : - Signature des motifs.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

MM.

Messieurs.

ARCHIVES
NATIONALES

Depuis ~~1871~~ ¹⁸⁷¹ le Gouvernement et
les Chambres n'ont cessé de se préoccuper des

mesures à prendre en ce qui concerne la partie
du Palais des Châtelains qui est votre objet, malgré
les dégratations profondes qui y ont été faites
l'incendie allumé par la révolution insurrectionnelle de la
Commune.

Sous soumettre aux prochaines sessions
en une de la reconstruction du Palais
Civil par les ordres de M. Châtelain, nous
rappelons que le 11 juin 1875, M. le baron
de Visschers, député, a présenté à l'Assemblée
nationale une commission
pour étudier la question, proposition qui
a été adoptée malgré les
difficultés de la part de la Commission d'initiative
(Rapporteur M. Monnet) n'a
pu avoir de suite utile, l'Assemblée
étant arrivée, sans avoir statué, au terme
de ses travaux.

À la séance du 3 avril 1876, M.
Monnet a déposé sur le bureau de l'Assemblée
une proposition de loi qui n'étant que la
reproduction de celle qui avait été présentée
à l'Assemblée nationale par M. le baron de Visschers
et qui était déjà
a été déposée par M. Monnet sur le bureau
de l'Assemblée.

Rédigé par M.
Expédié par M.
Collationné par M.

Nous appelons toute l'attention de
Monsieur Le Ministre des Travaux publics, sur
cette note publiée il y a 18 mois par le journal
La France et dont le numéro aujourd'hui
épuisé ne peut lui être envoyé.

Cher Monsieur le Ministre



Un projet pour les Cuilleries

En accueillant la communication qu'on va lire, nous n'entendons nullement prendre sous notre patronage le plan qu'elle expose; mais à côté des idées officielles de l'auteur, qui méritent d'ailleurs autant que bien d'autres d'être discutées, il y a la proposition d'un concours qui serait incontestablement le meilleur moyen de trancher une question aussi délicate et aussi controversée. *Garcin.*

Paris 28 Décembre 1874

À Monsieur le rédacteur en chef de La France ?

Pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris, le gouvernement avait fait appel à tous les architectes français à l'effet de produire leurs idées pour la réédification du palais municipal de la Capitale. Il en avait été fait de même quelques années auparavant pour la construction du grand Opéra, offrant en récompense pour les plus habiles, des sommes gradées suivant le mérite de leurs projets.

ARCHIVES
NATIONALES

C'était aussi un concours aussi large, aussi libéral, aussi utile que possible. En effet il accordait satisfaction au monde des beaux arts, en jetant l'émulation parmi les architectes, en même temps qu'il leur avait tout prêté de crises : au privilège, à la coterie, et donnait aux parisiens en particulier et à la France en général, l'assurance d'un palais digne de la Capitale de la France, ainsi que de la bonne et saine application des deniers publics.

Pourquoi n'a-t-on pas procédé de la même manière pour le palais de Cuilleries ? Les travaux de reconstruction en sont commencés; toutefois comme ils ne sont pas arrivés à un degré tel qu'on

ne puisse encore s'adresser au concours, qu'il nous soit
permis d'émettre quelques idées qui pourraient peut-
être avoir la chance d'être adoptées au moins dans
une grande mesure.

Paris, la grande-Capitale, non de la France
mais du monde entier, et cela ^{d'avis} toutement de France,
mais encore des gens de tous les pays n'ont jusqu'ici
un seul promenoir couvert, pour une partie fort
intéressante de la population, nous voulons parler
des enfants.

Or le jardin de Tuileries est le rendez-vous des
enfants de tous les quartiers environnants.

Que l'on soit dans la mauvaise saison, ou
qu'il survienne des averses pendant leurs ébats, les
enfants ne peuvent sortir, et sont exposés à recevoir
la pluie, au grand détériorment de leur jeu et de leur
santé.

D'autre part dans l'état actuel des choses, le passage
des quartiers de la rive gauche par le pont Royal, pour
aller sur la rive droite, et vice versa, nécessite un
détour fort gênant, surtout en mauvais temps.

Pourquoi ne ferait-on pas du rez de chaussée
des Tuileries une galerie à jour, qui servirait ainsi
de promenoir couvert pour les enfants et de passage
pour les piétons.

Que nous restions en République ou que nous ayons
un Roi ou un Empereur, rien ne s'opposerait à cette
disposition dans l'édification du Palais, et d'ailleurs notre
pensée cela serait le sujet d'une très brillante création
architecturale, et c'est la même le point principal
de nos observations, la première, bien que fort importante,
le second peut-être à la question de construction
elle-même.

Dans ce qui nous a conduit à ce sujet, que l'on veuille bien se voir, sous son titre de proposition serait mis en considération, que les idées d'un profane, qu'un concours d'architectes, s'il avait lieu, ne prendraient que pour leur valeur.

Conservat-on, comme on l'a fait pour l'Hôtel de Ville les principales dispositions de l'architecture ancienne de l'intérieur, au moins celles des bâtiments du Centre, du côté du jardin, dans sa prairie originelle, et l'on ferait bien car elle était admirable; mais par là, nous le répétons, le rez de chaussée serait facilement transformé en galerie à jour, à laquelle par des dispositions antérieures existantes, on pourrait donner le plus bel aspect.

Dans notre opinion la partie supérieure du palais, transformée en galeries appropriées à la conservation des anciens musées ou à des musées nouveaux, ou même à des salles d'apparat pour cérémonies, fêtes, ou réunions d'intérêt public, serait mise en communication avec le dehors, tant du côté du Carrousel que du côté du jardin, par des escaliers à double rampes de la facture la plus magistrale.

Ce qui a toujours manqué à l'ancien palais dont le service était incommodé et incomplet, ce sont précisément la bonne disposition des escaliers et des autres dégagements. Une partie de cette galerie supérieure ou des pavillons du palais pourrait encore être disposée en appartements somptueux, pour être mis, par le gouvernement, à la disposition des grands personnages étrangers venant à Paris. (Jamais la France n'a été visitée par autant de Souverains et de grands personnages étrangers que depuis la République).

A noter aussi encore, les deux pavillons d'extrémité, servant par leur rez de chaussée, en quelque sorte, de

Doc 64
5/5

tambour précédant la principale partie de la galerie à jour, ne lui donneraient accès que par des entrées relativement petites, alors qu'au contraire, des porcs grandioses à la partie centrale, c'est-à-dire à l'endroit des escaliers, laisseraient pénétrer largement le vue du jardin à la place du Carrousel.

Certes le talent de l'architecte chargé des travaux actuels de l'École, l'honorable M. Lefuel, est incontestable; mais tout le monde a plus d'esprit que Voltaire et un concours auquel tous les architectes de France seraient appelés et jugés par un jury d'élite, pourrait produire les meilleurs résultats.

Qui dit, qu'à l'occasion de ce concours, il ne s'en trouverait pas parmi les profanes, un autre Desroulès?

Le palais de l'École est un édifice national auquel chacun en France s'intéresse. Ce sont les impôts de tout le pays qui en font les frais; alors, pourquoi ne pas consulter la nation par un appel au concours public de tous les hommes compétents?

Orini qui nous l'avons dit au début, les travaux sont commencés, mais ils ne sont pas encore assez avancés pour que le concours ne soit pas possible, surtout en y procédant immédiatement. Orini au plan de l'extérieur et des principales divisions intérieures de l'édifice, ce concours pourrait être terminé en deux ou trois mois, les détails du plan adopté menés, activement exécutés, permettraient d'entreprendre les travaux d'ensemble au commencement de l'été prochain.

Une fin de non recevoir, quand il s'agit d'une œuvre pareille, ne serait pas sérieuse. Il ne s'agit point y avoir dans cette question d'esprit de parti, car c'est nous le répétons, une question d'intérêt national qui n'a rien à voir avec la politique.

un abonné

(Extrait du journal La France, du 31 Dec 1874 et 1^{er} Janvier 1875)

Projet de loi
portant ouverture
de crédits pour
la reconstruction des
bâtimens détruits
du Palais National
et du Palais Royal
et pour le
rétablissement de
la Colonne de la
place Vendôme

~~portant ouverture d'un crédit de :~~
Projet de loi relatif à la reconstruction des
bâtimens détruits du Palais National et du
Palais Royal et au rétablissement de la Colonne de
la place Vendôme.

Exposé des motifs.



Messieurs,
Aussitôt après la défaite de l'insurrection, le
gouvernement a dû se préoccuper des mesures à
prendre pour enlever le plus tôt possible, des voies
publiques de Paris, les débris qui y avait accumulé
la main criminelle des incendiaires, et un crédit de
100.000^{fr} a été inscrit à cet effet dans le budget de
l'exercice 1871. Ce n'était là, toutefois, qu'une
mesure provisoire et insuffisante. Sans doute, il a
pu y avoir utilité à laisser longtemps exposés aux
regards de la foule ces ruines, éclatant témoignage
du délire des hommes qui ont tyrannisé Paris
pendant deux mois et ont fini par le dévaster; mais
cet enseignement ne s'est-il pas assez prolongé, et
ne faudrait-il pas désespérer de la raison humaine,
s'il n'avait maintenant porté tous ses fruits?
L'histoire perpétuera la leçon qui ressort de ces
débris, mais n'est-il pas temps d'en donner une
autre? Ne faut-il pas faire disparaître la trace de
ces sauvages folies, et ne faut-il pas que les yeux com-
me les âmes sentent enfin que nous vivons sous un
gouvernement réparateur?

Nous avons prescrit les études nécessaires à cet
égard, et nous venons vous rendre compte des solutions
qui nous paraissent devoir être adoptées.

Les nombreux monuments publics appartenant
à l'Etat qui ont été atteints par le fait de l'insurrection

Dec 65
3/9

Lodron 9

L'Intérieur, rue de Grenelle, et dans les dépendances du
Apropos du Palais Royal, ~~il pourrait être établi d'une manière définitive~~
possible de le tirer dans ce dernier Palais et, s'il était nécessaire, dans la
étalles des dépendances galerie des buileries sur la rue de Rivoli.
L'im en l'autre deux La vente des terrains du Palais d'essai et celle
de ce palais, et des terrains du Ministère des Finances donneront un
par la même au produit qui compensera en très grande partie, les sacrifices
de ne pourment nécessaires pour les travaux que nous allons énumérer.
Finances, l'admission, en l'absence, le terrain, du bâtiment, du grand d'essai
ne paraît pas présenter grand avantage.

Colonne de la Place Vendôme.

Un projet de loi a été déjà présenté à l'Assemblée, pour la Colonne Vendôme et la Commission chargée de l'examiner a été d'avis que ce monument soit réédifié aux frais de l'Etat. Nous avons fait étudier la dépense de la reconstruction, et cette dépense sera moindre qu'on aurait pu le croire au premier abord, elle ne dépassera pas 250.000^f. La moitié environ de la pierre qui formait le noyau sera utilisée, et toutes les plaques de bronze pourront être remises en place, après quelques restaurations faciles. On obtiendra donc la reproduction aussi exacte que possible de ce remarquable monument.

Palais des Buileries.



Le Palais des Buileries a été, ~~ou le fut~~ entièrement dévoré par l'incendie. Les bâtiments situés entre le Pavillon de Flore et le Pavillon Marsan n'ont pu résister aux atteintes du feu, et aux explosions causées par les matières inflammables que les incendiaires avaient accumulées; toutes les distributions intérieures, les couvertures, les planchers se sont effondrés, tous les murs sont calcinés et

Dec 65
4/9

^{La grande,}
devront être en partie démolies.

Le Pavillon Marsan, qui était déjà en mauvais état, est entièrement perdu.

La galerie sur la rue de Rivoli, entre le Pavillon Marsan et le guichet de l'échelle, élevée sous le premier Empire est fort endommagée, mais les conditions de cette construction étant meilleures que celles du bâtiment central, il est permis d'espérer qu'on pourra conserver les gros murs et, par suite, rétablir le bâtiment sans trop de difficultés et de dépenses.

ARCHIVES
NATIONALES

Quant au Pavillon de Flore et à la galerie sur le quai, leur construction de date récente et leurs excellentes dispositions les ont préservés de la destruction. Les toitures et charpentes ont été seules brûlées, les intérieurs n'ont été atteints que partiellement et seront ^{après} facilement réparés.

En présence de ce grand désastre, le gouvernement s'est demandé ce qu'il conviendrait de faire, fallait-il laisser périr complètement les édifices liés à tant de souvenirs, à l'histoire de l'art aussi bien qu'à celle du pays? Le respect des traditions, le culte de ce qui est grand et beau, cet

et le précieux monument aponage des peuples civilisés, qui a toujours fait la gloire de la France, ne nous imposent-ils pas au moins l'obligation de tenter de sauvegarder ce qui reste de ce monument? ~~Le gouvernement ne peut pas se laisser aller à la destruction du vandalisme révolutionnaire.~~

B.

Nous vous proposons de reconstituer, non pas les divers bâtiments édifiés à diverses époques, entre le Pavillon de Flore et le Pavillon Marsan, mais simplement le corps de logis central, dont la construction appartient à la fois aux règnes de Catherine de Médicis et de Louis XIV, et aux célèbres architectes Philibert Delorme et Jean Bullant. Cette partie du Palais a toujours été regardée comme un des chefs d'œuvre de l'architecture française et nous ne devons pas la laisser disparaître. D'ailleurs une portion considérable des murs pourra être conservée, et la dépense de reconstruction s'en trouvera sensiblement diminuée.

Doc 65
6/9

calcinés; les piliers sont abattus; en un mot toute la construction intérieure est à refaire. ~~Il est inutile de s'en occuper, attendu que l'emplacement de la Bibliothèque doit être donné au Ministère des Finances pour l'installation d'une partie de ses services.~~ La dépense est évaluée à 4.800.000^f.



3^e. Palais Royal.

Grâce à l'énergie avec laquelle les secours ont été apportés de toutes parts pour combattre l'incendie, les bâtiments du Palais Royal ont été préservés d'une ruine totale. Le corps de logis central et l'aile sur la rue de Valois ont seuls été atteints, les couvertures et les intérieurs ont été détruits, mais les murs sont assez bien conservés pour pouvoir servir à une reconstruction.

Une somme de 1.500.000^f suffira pour remettre les bâtiments en état, et conserver au pays non seulement un de ses plus beaux monuments, mais encore un de ceux qui fournissent le plus facilement être appropriés à un grand service public. Déjà, il a été possible, à l'aide de quelques réparations faites d'urgence, d'installer provisoirement la Cour de Cassation dans les bâtiments de la rue de Valois, et la Cour des Comptes dans ceux de la rue Montpensier. Plus tard ^{ainsi qu'on le verra} le Conseil d'Etat pourra trouver sa place dans le bâtiment central. ^{Il aura été ainsi} Il aura été ainsi pourvu, au moins d'une manière transitoire, aux trois grands services publics qui ont été ^{par l'incendie} abandonnés ^{les locaux qui leur étaient affectés.}

A^e Orléans de la place Vendôme

(C)

D

En résumé, l'ensemble des crédits que nous demandons pour la réparation des Edifices incendiés s'élèvent à la somme de 17.050.000^f savoir :

Palais des Tuileries et ses annexes	15.500.000 ^f
Palais du Louvre	1.800.000
Palais Royal	1.500.000
Colonne Vendôme	250.000



D'après les considérations qui précèdent, le Président de la République a l'honneur de proposer à l'Assemblée Nationale le projet de Loi suivant qui lui sera présenté par le Ministre des Travaux Publics chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Projet de loi

Art. 1^{er}

Une somme de seize millions cinq cent mille francs (16.500.000^f) est affectée à la reconstruction du Palais des Tuileries, du Pavillon de Marsan et de la galerie sur la rue de Rivoli, et à la réparation des toitures du Pavillon de Flore et de la galerie sur le quai.

Art. 2.

Une somme de dix huit cent mille francs (1.800.000^f) est affectée à la réparation du bâtiment de la Bibliothèque du Louvre.

Art. 3.

Une somme de quinze cent mille francs (1.500.000^f) est affectée à la réfection des bâtiments du Palais Royal.

Art. 4.

Une somme de deux cent cinquante mille francs (250.000^f) est affectée à la reconstruction de la Colonne de la Place Vendôme.



Art. 5.

Sur le montant des sommes énoncées aux articles précédents et s'élevant ensemble à 17.050.000^f, il est ouvert au Ministère des Travaux Publics, sur l'exercice 1872, un crédit de 2.000.000^f, ainsi réparti :

Palais des Tuileries	1.000.000 ^f
Palais du Louvre	400.000.
Palais Royal,	400.000.
Colonne de la Place Vendôme	200.000
Total égal	<u>2.000.000^f</u>

Art. 6.

Le crédit ci-dessus sera inscrit à un chapitre spécial du Budget extraordinaire du Ministère.

Doc 65
9/9

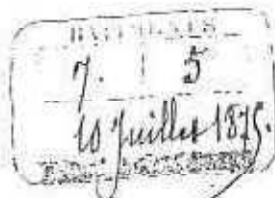
des Travaux Publics. Les portions de crédit non
dépensées dans le cours de l'exercice pourront
être reportées sur l'exercice suivant.

Direction des
Bâtiments civils
—
Cabin des Archives



Paris le 4 juillet 1878

Messieurs le Ministre,



J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'adresser hier au sujet de la
simulation des cartes du cabinet des Archives,
et je vous prie d'agréer tous mes remerciements
pour la bienveillance qui vous a porté à me
faire connaître les motifs du parti auquel
vous vous êtes arrêté.

Je vous remercie également d'avoir relancé
ma lettre à M. de Vinsin, car je n'aurais pu
me fonder à l'écrire, si, mieux informé, j'avais su
qu'une décision était prise sur la question très
délicate dont il s'agit. Je finis d'ailleurs
d'apprendre que vous comptez la laisser à l'Assemblée
le soin de prononcer à ce sujet.

Veuillez me agréer,



Messieurs le Ministre,

Respectueusement
très obéissant serviteur

Thyssen

Doc 67
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
du Contentieux
des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux

DIVISION

le _____ 187

*Copie d'un rapport adressé à M. le Directeur
des Bâtimens civils et du Palais National
par M. Esquel, Architecte du Palais de l'Empire
et du Louvre.*

Paris le 5 Mai 1873.



Monsieur le Directeur,

*A la suite de la dernière séance de la
Commission du Palais de l'Empire, et sur la
demande expresse qu'elle a formulée, à l'una-
nimité, de voir établir un jardin qui, partant
de l'alignement même du Palais, sur la rue
nouvellement percée, s'étendrait, à travers
la place du Carrousel, jusqu'à l'avancée du corps
de bâtiment neuf, dans lequel se trouve la salle
dite des Sessions, englobant l'arc de Triomphe
et prenant ainsi une partie importante de la
place (sur de 25,000 m²), vous m'avez demandé
de dresser de suite un devis de la dépense à la
quelle pourrait s'élever ce travail.*

*Vous vous rappelez, M. le Directeur, que
le chiffre d'un million avait été mis en avant;*

DOC 68
1/6

Chateaubriand

Lettre sur les Emigrés, écrite au journal
l'artiste à l'occasion d'un portrait de Chateaubriand
qu'il avait publié. (1831)



Puisque nous voilà en correspondance, abonnez-moi, permettez-moi de vous parler de quelque chose qui me tient plus au cœur que mon portrait. J'ai lu dans votre journal un judicieux article au sujet des changements que l'on prétend opérer dans le château des Tuileries. Des réclamations se sont élevées de toutes parts; chacun a cru devoir proposer son plan. Voici le mien, si j'étais Architecte ou roi.

J'abattrais les deux adjonctions massives qui lient le pavillon Marsan et le pavillon de Flore au palais de Philibert de Lorme; j'isolerais ce charmant palais, et j'étendrais le jardin à l'entour jusqu'à la huitième arcade au delà de la grille qui ferme la cour sur la place du Carrousel. Lorsque les deux adjonctions seraient démolies, il resterait nécessairement deux façades nues, l'une au midi l'autre au nord. Je les ornerais dans le style de l'édifice primitif, je raserais les toits de cet édifice qui se couronnent de ses balustrades, en diminuant la hauteur du pavillon du milieu, surchargé de constructions post-œuvres.

Cela fait, je jettirais par terre le pavillon
Marsan et le pavillon de Flore; je comparais
de la galerie du Louvre et de la galerie corres-
pondante sur la rue d'Orléans trois arcades
pour élever en leur place deux pavillons
harmonisés avec le palais isolé des Tuileries;
pavillons auxquels viendraient s'appuyer et se
terminer les deux longues galeries parallèles.

Si ces pavillons étaient bâtis sur l'emplacement
même des mêmes carriées que je veux extirper, ils
marqueraient latéralement le chef d'œuvre de
Philibert Delorme, et l'on viendrait toujours,
en passant le pont Royal, se casser le
nez contre un mur. Les deux nouveaux pa-
villons bâtis en retraite diminueraient son ensemble
d'élégante architecture se jouant au milieu
des arbres.

Lorsque je porte le jardin des Tuileries
jusqu'à la troisième arcade au delà de la
grille du Carrousel, c'est que je veux faire
entrer l'arc de triomphe dans le jardin même.
trop petit comme monument sur un immense
forum, il serait charmant comme fabrique
dans un jardin. Le jardin serait clos sur le
Carrousel par une grille de fer doré.

C'est par là que la porte bâtie qui sépare
la nouvelle galerie et l'ancienne galerie du

Le Louvre, je planterais un autre jardin, en faisant disparaître l'amas de maisons qui encombre le reste de la place. Ainsi quand on irait d'une rive de la Seine à l'autre, du quartier St Germain au quartier St Honoré, on passerait entre deux magnifiques palais et deux superbes jardins. L'espace entre les deux grilles serait d'environ trois cents soixante quinze paces, ce qui permettrait d'établir de larges trottoirs à l'orée des deux grilles.



Il ne m'en coûte pas davantage, Messieurs, puisque je tiens le mortier, la truelle et la bêche à la main, d'achever mon ouvrage.

À l'Est, en face de la colonnade du Louvre, je renverse ces laides habitations qui cachent la rivière et le pont neuf, et qui font la monnaie au chef-d'œuvre de Bernini; j'arrache les masses accolées dans les angles et aux murs de St Germain-l'Auxerrois; j'entoure d'arbres cette basilique et je la laisse subsister comme monument et échelle de l'art et des siècles en face de la colonnade du Louvre.

À l'ouest, au delà du jardin des Tuileries, j'exécute bien autre chose. Au milieu de la place Louis XV je fais jaillir une grande fontaine, dont les eaux perpétuelles, reçues dans un bassin de marbre noir, indiqueraient assez ce que je veux faire: quatre autres fontaines

Doc 68
5/6

plus petites, aux quatre angles de la place, accompagneraient cette fontaine centrale.

J'appliquerais sur les deux massifs d'arbres des champs Elysées, à droite et à gauche, deux colonnades à jour pour donner une limite à la place. J'achève la collodéenne, cela va sans dire; je prends sur le pont Louis XVI les colonnes qui s'écrasent & je les aligne en avenue le long de la voie publique qui traverse les Champs Elysées. Au rond-point j'éleve un des deux obélisques qui nous viennent d'Egypte, et je termine l'arc de l'étoile.

ARCHIVES
NATIONALES

Eh bien! je prétends que de cet arc de triomphe à l'église St Germain-l'Auxerrois, cette suite de monuments, de statues, de jardins, de fontaines n'auraient rien de pareil dans le monde, et comme dans ce plan il s'agit moins d'édifier que d'abattre, c'est le plus économique de tous ceux qu'on pourroit adopter.

Déjà des fonds ont été faits pour les embellissements de la place Louis XV, et je crois, sans erreur, qu'un grand nombre des hôtels et des maisons qui obstruent la partie supérieure de la place du Conseil appartiennent au gouvernement. Les matérialités des démolitions ou vendus ou employés, serviraient à diminuer les frais de constructions nouvelles. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les

DEC 68
6/6

inégalités de niveau et de terrain, les défauts
de symétrie et de parallélisme des monuments
du Louvre et des Tuileries s'écraseraient dans la
décoration des jardins. Celui qui occuperait
la cour actuelle du château des Tuileries devrait
être planté en arbres verts. Les arbres se marient
bien à l'architecture par leur port pyramidal;
ils formeraient une promenade d'hiver au
centre de Paris.

Vous allez me demander, Abonnés, ce que
je fais du Palais de Phébus de Louvre? un
musée de choix, où je dépose nos plus belles
statues antiques et les tableaux de l'école italienne.
Nous n'avons plus rien à envier aux villes
Borghese et Albani.

Et moi qui suis Architecte en titre, je me
loge-bien! architecte, dans une colline de Phébus
de Louvre; moi, au Louvre.

J'ai l'honneur d'être, Abonnés, avec une
considération très-distinguée;

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Signé: Phébus



P.S. Je n'ai pas fini, Abonnés; j'oublie
de vous dire qu'il me faut absolument
dans les Tuileries une balustrade en marbre
entrecroisée de vases et de statues, le long

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Bâtiments Civils
et des Palais Nationaux

DIVISION

Projet de loi

Portant ouverture d'un
crédit extraordinaire
pour la restauration
du Palais des Antiques.

présenté au nom
de M. le Ministre de l'Intérieur
par M. C. de Freycinet, Secrétaire
d'Etat des Travaux Publics.

Depuis 1871, le Gouvernement et les Chambres
n'ont cessé de se préoccuper des mesures à prendre pour
la conservation de la partie du Palais de l'Assemblée
qui est restée debout, malgré les dégradations profondes
qu'y a produites l'incendie allumé par la criminelle
insurrection de la Commune.

ARCHIVES
NATIONALES

Sans remonter aux premiers projets examinés,
en vue de la reconstruction du Palais, par le Conseil
Général des Bâtiments Civils, sur l'ordre de M. Chiers,
il y a lieu de rappeler que le 11 Juin 1875, M. le
Baron de Virvils, Député, proposait à l'Assemblée
Nationale de nommer une Commission pour étudier
la question. Cette proposition fut l'objet d'un rapport
favorable de la part de la Commission d'initiative
(Rapporteur M. Monnet), mais elle ne put recevoir
de suite suite, l'Assemblée étant arrivée, sans avoir

N^o 1.

Reconstruction

Du Palais De Justice

Originaux

ARCHIVES
NATIONALES

Copies de Rapports et Devis

De M^{re} Lafuel

Doc 40
1/1

Doc 71
1/1



Doc 42
111
Département
de la Seine
Commune
Paris.

1^{er} Rapport

MINISTÈRE

~~DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.~~
~~des travaux publics~~

Conseil général des Bâtimens civils.

Edifice
Palais des Tuileries

Séance du 6 Février 1872

Objet.

La situation actuelle. par M. Lefuel, Inspecteur Général.

Messieurs,



J'ai eu l'honneur de signaler à M. le Ministre des Travaux Publics l'état inquiétant des restes du Palais des Tuileries et l'urgence des travaux destinés soit à consolider, soit à prévenir sur certains points, par une démolition immédiate, la chute des parties menaçantes.

Je demandais l'autorisation de continuer, sans aucun de précipitation, avec plus de développement, peut-être, le travail qu'il avait fallu commencer, lors d'un premier déblaiement, et que plusieurs causes avaient fait trop hâter.

Pour s'assurer de l'étendue et de l'importance de ce travail, que je présente encore comme nécessaire, — pour être fixé sur ses résultats, M. le Ministre a désiré que le Conseil G^{al} des Bâtimens civils lui adressât un rapport explicatif de l'état des ruines et lui fit savoir son opinion sur les opérations à poursuivre, leur nature et les frais qu'elles occasionneraient.

Préfecture

Du Département de la Seine.

Extrait

du Registre des Procès-Verbaux des Séances

du

Conseil Municipal de la Ville de Paris.

Séance du 1^{er} Mars 1874

Vouloir pour que les ruines
du château des Tuileries soient
rasées et remplacées par un
jardin.



Le Conseil,

Considérant que la question des Tuileries
est pendante au tribunal de l'opinion;

Que les pouvoirs publics s'en occupent
et seront appelés prochainement à prendre une
mesure définitive;

Qu'une commission spéciale nommée par
le Ministre a conclu à la restauration de
la partie encore subsistante du palais et à
son affectation à un musée;

Que ces conclusions ont rencontré une vive hostilité dans la presse et dans le public;

Que l'emplacement des Cuileries joue un rôle assez considérable dans la série des embellissements de Paris, pour que la question du maintien ou de la démolition des ruines soit devenue une question d'intérêt public;

Que dans ces circonstances, il ne comprendrait pas que le conseil municipal de Paris s'abstînt de formuler son avis;

Emet le vœu :

Que les ruines du château des Cuileries soient rasées et remplacées par un jardin accompagnant la rue nouvelle dont l'établissement vient d'être décidé.

Signé au registre :

Bonnet Duverrier, Président
Morin } Secrétaire.
Lével }

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire Général de la Préfecture;

1

J. P. [Signature]

N° 52

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE 1876

Annexe au Procès-verbal de la Séance du 20 Décembre 1876.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission¹, chargée d'examiner la proposition de loi de M. MONNET, relative à la restauration du Palais des Tuileries,

PAR M. MONNET

Sénateur.



MESSIEURS,



A la séance du 3 avril 1876 une proposition de loi, tendant à ce qu'une Commission soit nommée pour étudier la question de la restauration du palais des Tuileries, a été déposée sur le bureau du Sénat. Cette proposition n'était que la reproduction de celle qui avait été soumise à l'Assemblée nationale par M. le baron de Vinols, et à laquelle la dissolution de cette Assemblée n'avait pas permis de donner suite.

1. Cette Commission est composée de MM. LABOULAYE, *Président*; MONNET, *Secrétaire*; Ernest PICARD, GAILLAUX, Général RIFFAULT, MALENS, Marquis DE FRANCLIEU, SCHÖELCHER, ROBERT-DEHAULT,

Voir n° 24 et 34 Session ordinaire du Sénat.

Documents législatifs



- 1873 - Rapport de M. De Laforest —
Discussion —
1874 - Proposition de M. De Vinet
Rapport Seminaire par M. Monnet
1875 - Proposition au Sénat de M. Monnet
Rapport Seminaire par M. Robert Dehaut
Adoption des conclusions.
Rapport par M. Monnet —

Dec 77
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Bâtimens civils
et des
Palais Nationaux

2^{ème} Bureau.

Paris, le

1878.

Monsieur le D^{pté}, vous faites partie
d'une Commission qui a été instituée le 6 Juillet 1876
par l'un de mes Prédécesseurs, M. Christophle, à l'effet
d'étudier les questions relatives à la reconstruction
des Galeries et du Palais du quai d'Orsay.

L'attention du Gouvernement ayant été
appelée à nouveau sur la première de ces deux affaires,
je désirerais que la Commission se réunît au moins
encore une fois, pour résumer les travaux auxquels
elle s'est livrée, et formuler nettement son avis
sur les divers points qu'elle a étudiés.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
vous rendre à la réunion dont il s'agit qui aura
lieu le



Agéez, Monsieur le D^{pté}, l'assurance
de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,

M. de P. (Régiment) M. de P. (Régiment) M. de P. (Régiment) M. de P. (Régiment) M. de P. (Régiment)

Doc 78
1/1

1898

Notes

Dr. Brewster or Dr. Brewster



Projet de loi relatif à la reconstruction
ou à la réfection des bâtiments des Tuileries, du Louvre
et du Palais Royal. 1^{er} à l'achèvement
de la galerie ex des Terres du Muséum.

Article 1^{er}.

Une somme de treize millions ^{cinq} ~~quatre~~ cent
cinquante mille francs (13.550.000^f) est affectée à la
reconstruction du Palais des Tuileries et à la
réfection des pavillons de flore et de Marsais
avec les galeries attenantes à ces pavillons confor-
mément aux plans annexés à la présente loi.



Article 2.

Une somme de dix-huit cent quatre-vingt-cinq
mille francs (1.885.000^f) est affectée à la réfection des
bâtiments de la bibliothèque et de la galerie
d'Apollon au Palais du Louvre.

Article 3.

Une somme de seize cent mille francs
(1.600.000^f) est affectée à la réfection des
bâtiments du Palais royal.

Doc 79
2/4

Article 4

Une somme de deux cent cinquante mille francs, à affecter
à la reconstruction de la colonne de la place Vendôme.

Article 5

Une somme de cinq millions cinq cent mille
francs (5.500.000^f) est affectée à l'agrandissement
des salles de collections et à l'achèvement des
grandes salles au Muséum d'histoire naturelle.

Article 6

~~Article 5~~
~~Une somme de deux cent cinquante~~
~~mille francs est affectée à la~~
~~reconstruction de la colonne~~
~~de la place de Vendôme~~
Le montant des sommes énoncées
dans les articles précédents et s'élevant ensemble
à 82.735.000^f, s'est ouvert au Ministère
des Travaux Publics, sur l'exercice 1871,
un crédit de 2.000.000^f ainsi réparti :

Palais des Écoles	700.000 ^f , "
Palais du Louvre	400.000, "
Palais Royal	4.000.000, "
Colonne Vendôme	100.000
Muséum d'histoire naturelle	1.400.000, "

Total égal — 2.000.000, "

Le crédit ci-dessus sera inscrit à un
chapitre spécial du budget extraordinaire du
Ministère des Travaux Publics sous le n°

Article 77

Les portions de crédit non dépensées dans le cours de l'exercice pourront être reportées à l'exercice suivant.

Article 78

Le Ministre des Finances est autorisé à aliéner en un lot ou en plusieurs lots, soit par la voie des enchères publiques, soit par voie de soumissions directes, les terrains du Ministère des Finances, rue de Rivoli et ceux du palais du quai d'Orsay.

Dans le cas de vente aux enchères, la mise à prix sera fixée par un arrêté du Chef du Pouvoir exécutif.

Dans le cas de vente par soumission directe, le traité sera soumis à la ratification de la loi.

Article 79

Il sera rendu à l'Assemblée nationale

Doc 79
4/4

un Comptes spécial de l'emploi des crédits
alloués par la présente loi.

Dec 80
1/1

1876
1877
1878
1879
—
Reconstruction

De l'Etat de l'Inde

ARCHIVES
1876-1879

Projets Divers

Le Ministre

A M^r Peyron, Inspecteur
Général des Ponts et Chaussées.

Palais de
Justice

ARCHIVES
NATIONALES

Démolition de l'ancien

M^r l'Inspecteur Général, vous avez bien
voulu me faire connaître avant de l'envoyer
cette lettre que vous vous proposiez d'écrire à
M^r le D^r de Vaulx au sujet de la
démolition des ruines du Palais de Justice.

Je vous remercie de cette communication.
La haute situation que vous occupez dans
l'administration des travaux publics rend
en effet, difficile, votre intervention dans
une question que j'ai soumise à l'appré-
ciation de l'Assemblée Nationale.

Je comprends, par ce que j'ai en
partagé, la tentation que vous inspire
l'idée d'une démolition des restes de
ce Palais, mais peut-être qu'un examen
approfondi préviendrait à les modifier.

Sans doute rien n'est plus facile que
de faire les bâtiments tels qu'ils étaient
avant leur destruction, soit en encastrement
dans les constructions neuves, le parti qui
pourrait être envisagé, soit en déposant
les pierres utilisables et en les remettant en
place. Mais est-ce bien le cas de les
jeter dans une opération ~~de~~ ^{de cette nature} ~~de~~ ^{de cette nature}.

Vous remarquerez que si nous sommes les
d'abord pour leur cette chose

Rédigé par M.
Expédié par M.
Collationné par M.

La demande de consolidation des ruines des Tuileries prend visiblement une tournure inquiétante pour ceux qui, l'ayant habilement machinée, comptaient la faire passer sans encombre devant les Chambres. La presse s'émue. Les ironies de l'*Univers* et les rages du *Gaulois* ne servent pas moins la cause que nous défendons que les objections du *XIX^e Siècle*, le curieux mémoire historique de M. Viollet-le-Duc dans le *Bien Public*, la haute et patriotique thèse du *Siècle*. Les grands journaux des départements ne se refusent point à ouvrir leurs colonnes aux projets des architectes provinciaux, pour le cas où la démolition des ruines admise, on croirait devoir édifier quelque chose sur leur emplacement.

L'*Univers* constate la majesté sénatoriale avec laquelle le rapport de la sous-commission touche « au monument royal ». Il s'émue légèrement des mots « superstition italienne » mis pour désigner la femme de Henri II. Cette protestation « qu'aucun des partis politiques qui divisent le pays ne demanderait à consacrer de nouveau les Tuileries à l'habitation du chef de l'Etat » le remet en belle humeur. En somme, le rapport ne lui déplait pas.

Le *Gaulois* le prend naturellement sur le ton violent. « La consolidation de ces vénérables débris (vénérables débris est du *Gaulois*) est ce qui doit relever le pays à ses yeux comme aux yeux de l'Europe... C'est une œuvre de reconstruction politique et sociale... » Nous négligeons les injures aux républicains, assimilés aux pires scélérats. Les bonapartistes feraient mieux de reprendre pour leur propre compte l'histoire de ces horribles méfaits, d'expliquer quels agents secrets ont pu pousser les incendiaires à accumuler les bombes de pétrole précisément dans les appartements qui renfermaient les papiers encore incomplètement dépouillés de l'empire. Les cinq fenêtres qui sont à droite du pavillon central, sur le jardin, ne gardent-elles point les traces d'un foyer bien autrement ardent que les autres ?

Mais rompons avec ces adversaires inutiles. Le *XIX^e Siècle* nous offre une autre polémique. Un peu de dépit dans le ton et d'aigreur nous font supposer un membre même de la sous-commission. Où prend-on, par exemple, que nous ayons dit autre chose que ce que disait le rapport ? On ne nous le prouve nullement.

Nous avons dit que la commission admettait l'installation d'un musée dans cette boîte mal orientée et incommode, et nous nous sommes vivement prononcés contre une appropriation qui n'est qu'un leurre pour l'opinion publique. Nous avons dit que la restauration de l'état ancien n'était réclamée ni par les artistes de bonne foi, ni par les Parisiens qui n'ont jamais témoigné à ce palais, dont ils ont si souvent chassé les habitants imbeciles ou traitres, qu'un mépris bien excusable. Notre désir intime serait peut-être qu'en ne restât rien sur la place de ces ruines, ou seulement une serre mo-

Nous avons eu l'imprudence de dire que la réfection de l'état ancien coûterait vraisemblablement des sommes énormes. Notre contradicteur compte l'architecte du Nouvel Opéra parmi ses collaborateurs, aussi s'amuse-t-il beaucoup de ces appréhensions. « Une vingtaine de millions », qu'est-ce ? Nous retenons cependant deux points dans cet article : le premier est « qu'il n'est pas douteux que le palais des Tuileries, tel qu'il nous demeure après l'incendie, est un composé hybride. » Le second est que « l'opinion de M. Lefuel, l'architecte du palais, — il n'y a pas à s'en étonner — tendait à la démolition totale. M. Lefuel, comme tout autre architecte, trouvait plus de facilités à faire table rase... » L'avoué est précieux.

M. Viollet-le-Duc aurait bien dû substituer au rapport indécis, flottant, et par endroits comique, de la sous-commission, l'article ironique et plein de faits qu'il a donné au *Bien public*. Même avec son vote — qu'il faut expliquer par l'entraînement des habitudes professionnelles qui poussent un architecte à construire comme un médecin à ordonner des pilules — la lecture du rapport eût édifié le public sur la valeur des souvenirs historiques qui s'attachent à ces débris vénérables. « S'il est un palais auquel le *fatum* antique ait paru s'attacher avec une étrange persistance, c'est bien le palais des Tuileries, dont il s'agirait aujourd'hui de restaurer la seule partie encore debout. » C'est ainsi que débute le membre de la sous-commission. Puis il fait défilé toute la série des marionnettes royales sur ce théâtre dont « le bonhomme Philibert Delorme, architecte expert », avait donné les plans bien vite modifiés : Henri III, obligé d'abandonner hâtivement le Louvre, le soir de la journée des Barricades, s'y arrêta quelques instants avant de continuer sa fugue sur Saint-Cloud ; Henri IV, qui ne le traversa qu'en pur visiteur des travaux commandés ; Louis XV qui, après la Fronde, y prit la haine de Paris et des Parisiens ; Louis XV qui, enfant, y tint un jour un lit de justice ; et Louis XVI, qui y vint on sait comment, et le premier consul qui y fit des réceptions, et les autres qui y firent leurs malles. « ... N'importe, ajoute spirituellement M. Viollet-le-Duc, Joseph Prudhomme continuera à verser un pleur sur ce palais voué au mauvais destin et à entretenir ses enfants de la splendeur (des cours qu'abritaient ces murailles. »

Ce n'est là qu'une conclusion historique ; M. Viollet-le-Duc nous donnera sans doute quelque jour prochain les raisons techniques qui ont déterminé son vote.

Le *Siècle* soutient, avec les arguments les plus frappants et dans un mouvement

singulièrement éloquent, cette thèse que la restauration est une maladie particulière à ce siècle. « Où nous conduit cette ardeur de conservation ? Qu'est-il résulté de ce débordement d'archéologie ? Intellectuellement nous avons prolongé l'esprit du

Moyen âge ; artistiquement nous avons créé une école d'architecture, miervailleuse, si l'on veut, pour la restauration, mais absolument impuissante à créer... Il faut réagir contre des habitudes d'esprit qui, si nous n'y prenons garde, finiront par nous rendre tout à fait stériles. Tant qu'un monument est debout, qu'il est vivant, qu'on l'entretient, rien de mieux. Mais quand il est mort, quand le temps l'a frappé de la faux, quand une convulsion de la société ou de la nature l'a tordu, brisé, réduit en poussière, couché dans ce grand linceul qu'on appelle l'histoire, à quoi bon tenter de le relever ? Vous imaginez-vous que, recostumé, il aura la même signification qu'auparavant ?... Nous pensons qu'à la Chambre il se trouvera quelques députés qui demanderont purement et simplement l'enlèvement des ruines. Les Tuileries sont mortes, il faut débarrasser la voie publique de leur cadavre. »

On voit, par ces citations écourtées, combien la question tend à s'élever.

N° 34

SÉNAT

SESSION 1876

Annexé au Procès-Verbal de la Séance du 17 Mai 1876.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

*Au nom de la 1^{re} Commission d'initiative parlementaire
chargée d'examiner la proposition de loi de M. Alfred
Monnet, tendant à la nomination d'une Commission
chargée d'étudier la question du palais des Tuileries.*

PAR

M. ROBERT-DEHAULT

Sénateur



MESSIEURS,

Le 3 avril dernier, l'honorable M. Alfred Monnet a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi ainsi conçue : *Article unique : Une Commission de neuf*

1. Cette Commission est composée de MM. LABOULAYE, *président*; GRIVART, *secrétaire*; ROBERT-DEHAULT, *rapporteur*; DAUPHINOT, LE-PETIT, OUDET, CLAUDE, général GUILLEMAUT, BOURBEAU, DESAINT-GERMAIN, comte DE BOUILLE, vicomte DE CHAMPAGNY, DAUPHIN, PARIS, DE PARIEU, TAILLEFERT, LE ROYER, FERROUILLAT.

(Voir n° 24.)

Cabinet

du Ministre

des

Gravures Publiques.

Note

—

Il est à remarquer que M. le Directeur
des Gravures Publiques a voulu bien examiner
s'il est possible de faire une reproduction
de la composition de cette commission
dont les membres n'ont été nommés
qu'en raison de la position qu'ils
occupaient au 6 Juillet 1876,
par ex. M. le Recteur qui
n'a pas été réélu Directeur.
Donc tout le monde a été réélu à la même
époque et la reproduction de la composition
n'est pas exacte.

Paris, 123 Mars 1878

Le Chef du Cabinet

[Signature]